



LE DEVOIR

SOUVERAINETÉ

Le débat sur les alliances doit avoir lieu maintenant, selon Duceppe

ISABELLE PORTER
à Québec

Gilles Duceppe souhaite que le Parti québécois débattre d'alliances avec d'autres partis avant les prochaines élections. Un modèle qu'il croit possible avec un système électoral à deux tours et un sénat québécois. Selon lui, c'est «entre les élections» que le débat sur les alliances doit se faire et non pendant la campagne électorale.

Durant la course, cela revient à donner des munitions à l'adversaire, avance-t-il.

«Si Pauline Marois avait laissé la place à, disons François David, Charest aurait dit: "Comment ça, vous êtes d'accord avec ce que M^{me} David propose sur tel sujet?"»

M. Duceppe a tenu ses propos lors d'une conférence sur la souveraineté à l'Université Laval. Environ 150 personnes y assistaient.

Ces alliances, il les croit possibles avec un système à deux tours. «Il y a différentes choses autour desquelles on peut réfléchir. Moi, je pense que le nombre de députés à l'Assemblée nationale, qui est de 125, on pourrait ramener ça à 75 — le même nombre qu'au fédéral, les mêmes "comités". Et à deux tours, comme ça, des alliances pourraient être faites», a-t-il proposé.

L'ex-chef bloquiste avait été invité à parler de l'avenir du projet souverainiste par un regroupement d'étudiants du Parti québécois et d'Option nationale (ON). Avant son allocution, ces derniers avaient pour le moins donné le ton.

VOIR PAGE A 8 : DUCEPPE

DAVE BRUBECK 1920-2012



TIMM SCHAMBERGER AGENCE FRANCE-PRESSE

Dave Brubeck en concert à Nuremberg en 2005

Time Out, Monsieur Brubeck

Le pianiste et compositeur américain a profondément marqué l'histoire du jazz

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Il avait un pied dans la légende depuis 1959 et la parution du formidable album *Time Out*: le demi-siècle de carrière que Dave Brubeck a mené par la suite n'a fait que cimenter la réputation d'un jazzman au succès inédit et inégalé. Celui qui était l'incarnation même de l'élégance humaine et musicale est décédé mercredi, à la veille de ses 92 ans.

Le pianiste et compositeur américain a suc-

combé à un malaise cardiaque alors qu'il se dirigeait chez son cardiologue. Son décès a été constaté à l'hôpital de Norwalk, dans le Connecticut. Brubeck portait un pacemaker depuis 2010, mais cela ne l'avait pas empêché de continuer à pratiquer son métier avec une assiduité qui forçait l'admiration.

Il aura ainsi donné un de ses derniers concerts à vie en juin 2011 au Festival international de jazz

VOIR PAGE A 8 : BRUBECK

LOI 101

De nouveaux droits pour stopper le recul du français

Extension de la loi aux entreprises de 26 à 49 employés

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Pour le gouvernement Marois, le renforcement de la place du français au Québec passe par un florilège de mesures comme l'application de la Charte de la langue française (CLF) aux entreprises de 26 à 49 employés et l'inscription dans la Charte des droits et libertés de la personne du droit de vivre et de travailler en français.

Mais ça ne va pas jusqu'à respecter l'engagement électoral du Parti québécois visant à empêcher les francophones et les allophones de fréquenter le cégep anglais.

«Nous avons le sentiment que ce projet de loi est suffisamment fort pour changer la trajectoire», a déclaré la première ministre Pauline Marois lors de la conférence de presse qui a suivi la présentation à l'Assemblée nationale du projet de loi 14 «modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives» par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française, Diane De Courcy.

Dans son allocution qui a ouvert la conférence de presse, Diane De Courcy a dressé de la situation du français au Québec un constat qui justifie le renforcement de la loi 101, 35 ans après son adoption. «Les années de progrès marqué du français sont malheureusement derrière nous.» La ministre a fait état du «glissement du français sur le territoire québécois, particulièrement à Montréal», ajoutant que le droit de travailler en français est «un acquis historique qui s'effrite».

En revanche, le projet de loi qu'elle défend est «équilibré et responsable», a soutenu la ministre. Surtout, elle a dit s'inspirer des positions adoptées dans le passé par les autres partis. «Puisque nous sommes dans un gouvernement

VOIR PAGE A 8 : LOI 101

Lire aussi · L'éditorial d'Antoine Robitaille: Rénover une grande loi. Page A 6

La chronique de Michel David: Comme disait Laurin. Page A 3

Accueil tiède pour la nouvelle loi 101. Page A 3

AUJOURD'HUI



Économie · Les agriculteurs restent sur leur faim. Québec doit presser le pas, estiment-ils. Page B 1

Les sports · LNH: Bettman est satisfait du processus en cours. Les deux parties progressent à la table de négociations. Page B 6

Annonces... B4 Météo..... B6
Avis légaux. A4 Mots croisés B6
Décès..... B4 Sports..... B6
Grille télé... B7 Sudoku..... A4



FESTIVAL INTERNATIONAL DE MARRAKECH

Le cinéma selon Darren Aronofsky

ODILE TREMBLAY

à Marrakech

Il faut venir dans cette ville apparemment sortie des *Mille et une nuits* pour rencontrer de très grands noms du cinéma international. Le Festival international du film de Marrakech — placé sous le haut patronage du roi Mohammed VI — a de l'argent, nerf de la guerre pour ces rendez-vous de films, et ça se voit. Y croise-t-on le roi? Non, mais son frère le prince Moulay Rachid préside un dîner bien officiel et bien guindé, auquel on n'a pas toujours envie de se pointer. Les grandes fêtes se révèlent plus décontractées.

Cinéastes et stars, attirés ici comme des mouches par le miel, sont de haut vol. Ce qui porte des fruits à long terme, donnant à plusieurs l'envie de venir tourner dans le Sud aux studios de Ouarzazate, entre déserts de pierres, dunes et kasbas. C'est le cas d'Emir



AGENCE FRANCE-PRESSE

VOIR PAGE A 8 : CINÉMA

«L'écriture est la partie la plus importante d'un film, mais le montage est la plus excitante», dit Darren Aronofsky.

ACTUALITÉS

Sonia Blanchette est accusée

Drummondville — L'air hébété et le regard fuyant, Sonia Blanchette a été formellement accusée mercredi des meurtres prémédités de ses trois jeunes enfants, retrouvés morts dimanche dernier à Drummondville. L'aptitude à comparaître de la femme de 33 ans sera évaluée avant son retour au palais de justice de Drummondville le 14 décembre prochain. Elle sera donc hospitalisée d'ici là sous les soins du psychiatre Pierre Gagné, à Sherbrooke. Dans la première rangée de la salle d'audience, le père des trois enfants, Patrick Désautels, est resté muet. Tout aussi silencieuse, Sonia Blanchette est arrivée au palais de justice les yeux rivés au sol et le capuchon sur la tête. M^{me} Blanchette était sortie de l'hôpital en matinée. Elle a ensuite été longuement interrogée par des policiers de la Sûreté du Québec. Les funérailles des trois enfants, Laurélie, 5 ans; Loïc, 4 ans; et Anaïs, 2 ans, auront lieu samedi à 14 h à l'église Saint-André d'Acton Vale, en Montérégie. Les autopsies des trois victimes ont été complétées mardi, mais aucun résultat n'a encore été rendu public.

La Presse canadienne

Revenu Québec et Lino Zambito

Revenu Québec a effectué une saisie dans un restaurant de Blainville administré par l'entrepreneur en construction Lino Zambito afin de récupérer près de 40 000 \$ en impôts et taxes de vente impayés, a annoncé mercredi le ministère. Selon le porte-parole de Revenu Québec, Stéphane Dion, cette saisie menée lundi visait le bistro La pizzeria etc., et non M. Zambito personnellement, l'un des témoins vedettes de la commission Charbonneau. M. Dion a indiqué que des biens immobiliers avaient été saisis et que Revenu Québec attendrait le rapport de l'huissier afin de voir s'il était nécessaire d'exercer des mesures de recouvrement additionnelles qui pourraient cette fois concerner les biens personnels de l'ancien propriétaire d'Infrabec.

La Presse canadienne



Le député Mark Warawa entend déposer une motion à la Chambre des communes pour condamner les avortements visant à éliminer les fœtus féminins.

ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Les conservateurs ciblent cette fois les avortements «sexo-sélectifs»

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Et c'est reparti. C'est au tour du député conservateur Mark Warawa de déposer une motion à la Chambre des communes pour condamner une certaine forme d'avortement: celle visant à éliminer les fœtus féminins. Le député de Stephen Harper estime qu'il en va de la lutte contre la discrimination, alors que l'opposition estime qu'il s'agit d'une nouvelle façon détournée de limiter le libre-choix en matière d'avortement au Canada.

La motion de M. Warawa demande «que la Chambre condamne la discrimination exercée contre les femmes au moyen d'avortements sexo-sélectifs». Elle sera débattue en mars et votée quelque part en avril ou en mai 2013. «J'annonce un appel à l'échelle du Canada pour appuyer la motion M-408 et stopper la pire forme de violence sexuelle, le «sexocide» [gendercide]», a expliqué M. Warawa en conférence de presse. Twitter et Facebook seront mis à contribution. Des cartes postales seront distribuées.

Le député de Colombie-Britannique dit avoir été alerté par une série de reportages de la CBC, diffusés au début de l'été, démontrant que plusieurs cliniques canadiennes d'échographie offrent à leurs clients de connaître le sexe de l'enfant à naître en sachant que le verdict «fille» se soldera par un avortement. Toutefois, c'est exactement au lendemain du vote sur la motion M-312 — demandant qu'on revise le moment où le fœtus est considéré comme une personne aux fins d'application

des dispositions sur l'homicide — qu'il a déposé la sienne. M. Warawa se défend de vouloir rouvrir le débat sur l'avortement.

«La motion s'attaque à la discrimination contre les femmes et les filles, c'est pourquoi je m'attends à ce que tous les députés l'appuient», a-t-il répété en boucle. Il a présenté sa motion comme une «première étape de géant», mais a refusé de dire ce qu'il espérait voir arriver ensuite. Notons que, pour sa conférence de presse, M. Warawa était entouré de 11 collègues conservateurs, tous associés au mouvement pro-vie. Rappelons que la ministre responsable de la Condition féminine, Rona Ambrose, avait évoqué ces avortements sexo-sélectifs pour justifier son vote en faveur de M-312.

L'opposition ne suivra pas

Les trois partis d'opposition ont indiqué qu'ils s'opposeraient à cette motion. Le vote sera toutefois libre du côté libéral. «On ne se fera pas duper par Stephen Harper et ses troupes», a indiqué le chef du Nouveau Parti démocratique, Thomas Mulcair. Le chef libéral par intérim, Bob Rae, rappelle que personne n'est en faveur de la discrimination, mais si on dénonce celle contre les fœtus féminins, il faudra ensuite dénoncer celle contre les fœtus présentant un trouble de développement, par exemple. «Sur le sujet de l'avortement, j'ai toujours pensé qu'il était mieux que cela se règle entre une femme et son médecin.» Le Bloc estime que cette question relève de toute manière des provinces.

Le Devoir

Réfugiés: Ottawa applique ses nouvelles mesures

Ottawa — Le gouvernement fédéral a annoncé mercredi qu'il avait appliqué pour la première fois sa nouvelle loi en matière d'immigration serrant la vis à certains types de réfugiés. Le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, a eu recours à son tout nouveau pouvoir discrétionnaire pour désigner comme «arrivées irrégulières» cinq groupes de Roumains ayant tenté d'entrer au Canada à Stanstead, en Estrie. Ceux-ci devront donc rester derrière les barreaux.

Plus de 80 Roumains qui feraient partie d'un réseau de trafic humain ont passé la frontière illégalement au Québec, ont affirmé les autorités canadiennes, qui ont arrêté 30 d'entre eux. Ils seraient arrivés en cinq groupes différents au cours de l'année 2012, entre février et octobre. L'Agence des services frontaliers du Canada soupçonne toutefois qu'ils font partie du même réseau d'immigration clandestin.

Quelque 40 de ces personnes ont été localisées par les autorités. Les autres sont toujours recherchées, mais l'Agence des services frontaliers affirme qu'elles ont été identifiées, soit par caméra lors de la traversée illégale à la frontière, soit en formulant ultérieurement une demande de réfugié.

«Arrivées irrégulières»

C'est pourquoi le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Jason Kenney, a tenu un point de presse mercredi matin à Stanstead afin de faire part de cette opération. Les cinq groupes de personnes ont été désignées comme des «arrivées irrégulières» en vertu des nouvelles dispositions de la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada.

En vertu de ces dispositions, les réfugiés qui ont le malheur d'être ainsi arrivés en groupe plutôt que par leurs propres moyens peuvent être emprisonnés pendant un an, le temps que les autorités étu-

dient leur dossier. Même les mineurs peuvent être placés derrière les barreaux. Du groupe, 35 des 85 migrants ont moins de 16 ans, mais on affirme qu'aucun n'a été mis derrière les barreaux.

Parmi les autres conséquences d'être désigné comme étant arrivé de manière irrégulière: le réfugié ne pourra pas, pendant cinq ans, formuler une demande de résidence permanente (en vue de devenir citoyen canadien) et ne pourra pas parrainer des membres de sa famille qui souhaiteraient le rejoindre au Canada. En outre, si la situation dans son pays s'améliore, il pourrait se voir retirer son statut de réfugié et y être retourné. Aucune de ces mesures ne s'applique aux autres réfugiés arrivés au Canada de manière «régulière».

Pas de Canadiens

M. Kenney a indiqué que, selon les informations dont il dispose, aucun Canadien n'est impliqué dans le réseau. Les passeurs clandestins sont aussi des Roumains et font partie des 85 personnes interceptées. Douze de ces individus feront face à des accusations criminelles, affirme le ministre.

«Ces activités de trafic humain portent atteinte à la souveraineté du Canada et mettent en danger la vie de ceux qui tentent d'entrer au pays, a-t-il précisé. Aujourd'hui, nous envoyons un message clair à tous ceux qui songent à utiliser les services de passeurs humains criminels pour entrer au Canada: ne le faites pas.»

Le gouvernement conservateur n'a jamais vraiment expliqué pourquoi un réfugié arrivant par bateau avec d'autres était moins légitime qu'un réfugié arrivant par ses propres moyens. Cette loi a été proposée dans la foulée de l'arrivée d'un bateau rempli de réfugiés sur la côte Pacifique.

Avec Le Devoir
La Presse canadienne

Gabriel Nadeau-Dubois est condamné à 120 heures de travaux communautaires

Gabriel Nadeau-Dubois a été reconnu coupable d'outrage au tribunal à la suite de propos tenus pendant le conflit étudiant, et le juge lui a infligé 120 heures de travaux communautaires, mercredi. Mais la saga judiciaire est loin d'être terminée: elle devrait durer plusieurs mois encore, l'ancien leader étudiant a décidé de faire appel.

«Quoi qu'il en soit, je porterai appel de la condamnation en elle-même. [...] Nous ne pouvons pas nous permettre un tel précédent, point final», explique-t-il, sur son compte Facebook, mercredi.

La Cour va décider si elle va entendre la cause de l'ancien leader étudiant, le 22 janvier prochain à Québec, selon son porte-parole Renaud Poirier St-Pierre. Sur Twitter, l'ancien leader de la Coalition large pour une solidarité syndicale étudiante a précisé que «la sentence ne s'appliquera donc pas avant la décision de la Cour d'appel».

M. Nadeau-Dubois avait été reconnu coupable le 1^{er} novembre dernier. Le Tribunal avait alors conclu qu'il avait profité de la large tribune qui lui était



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

Gabriel Nadeau-Dubois a été reconnu coupable d'outrage au tribunal le 1^{er} novembre dernier. Il compte porter cette décision en appel.

offerte par la chaîne RDI pour sciemment inciter les téléspectateurs à contrevenir aux ordonnances de la Cour.

La poursuite avait allégué qu'en mai dernier, l'ancien leader étudiant avait incité ses pairs à défier l'injonction interdisant les piquets de grève, obtenue par Jean-François Morasse, un étudiant de l'Université Laval qui voulait retourner en classe.

«On a raison de ne pas se laisser impressionner par les

injonctions d'un petit con qui a perdu son débat en assemblée générale», avait-il déclaré à RDI.

L'avocat de M. Morasse, M^e Maxime Roy, avait soutenu que M. Nadeau-Dubois était forcément au courant de l'injonction lorsqu'il a incité les étudiants à ne pas respecter l'ordonnance. Il avait suggéré une peine d'emprisonnement de 30 jours ou 150 heures de travaux communautaires.

De son côté, l'avocat de M. Nadeau-Dubois, M^e Giuseppe Sciorino, a plaidé l'ignorance, soutenant que rien ne prouvait hors de tout doute que son client avait bel et bien pris connaissance de l'injonction. Selon lui, M. Nadeau-Dubois avait émis une opinion dans l'entrevue accordée à RDI, et il n'avait pas invité les étudiants à faire du piquetage.

Le Tribunal a également rejeté l'argument de M^e Sciorino, qui affirmait qu'une certaine forme de désobéissance civile était devenue socialement acceptable puisqu'elle avait, dans l'histoire, favorisé un changement.

Le juge a rappelé que M. Nadeau-Dubois était devenu un symbole du mouvement étudiant et que ses paroles portaient donc encore davantage à conséquence, avant de lui reprocher d'avoir banalisé le devoir de chaque citoyen de respecter les ordonnances des tribunaux. M^e Roy s'attend alors à ce que la décision sans appel soit rendue «à l'intérieur d'une année».

D'après La Presse canadienne

La CAQ appuiera la loi 1

Québec — Ce n'est pas une mesure qu'elle estime parfaite, mais malgré tout, la Coalition avenir Québec votera pour la loi 1 sur l'octroi des contrats publics. En point de presse, le député caquiste Jacques Duchesneau a expliqué que la formation est d'accord en principe avec le projet de loi, mais que ce dernier demeure un «écran de fumée». Selon M. Duchesneau, la CAQ votera avec réti-

cence pour cette loi qui est un «tue-mouche», alors que le Québec aurait besoin d'une masse pour mettre un terme aux problèmes de collusion et de corruption. Il affirme que l'adoption de la loi donnera la fausse illusion d'avoir réglé un problème qui restera entier. Par conséquent, le porte-parole en matière de justice pour la Coalition a dit que son parti allait présenter au printemps son propre projet de loi pour combler les lacunes de la loi du gouvernement.

La Presse canadienne

OGILVY
monsieur

25% de rabais
sur une sélection de marchandises
AUTOMNE-HIVER

SOLDES

OGILVY ESPACE HOMME AU 4^e
1307, rue Sainte-Catherine Ouest
514.845.4742
ogilvycanada.com
depuis 1866

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
L.L.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS

Comme disait Laurin



MICHEL DAVID

La première ministre Pauline Marois a invoqué la réalpolitik que lui impose le statut minoritaire de son gouvernement pour expliquer l'abandon de son engagement électoral d'étendre au cégep les dispositions de la Charte de la langue française.

C'est la même réalpolitik qui a poussé la ministre responsable, Diane De Courcy, à exclure de sa « nouvelle loi 101 » le recours à la clause nonobstant pour abolir les écoles passerelles. La différence est qu'un projet de loi distinct sera présenté à l'Assemblée nationale au printemps prochain, même s'il est clair que le PLQ et la CAQ en empêcheront l'adoption.

Au lendemain de l'élection du 4 septembre, M^{me} Marois avait déclaré qu'elle entendait faire le débat sur le cégep, même s'il n'y avait aucune chance de rallier les partis d'opposition. Son gouvernement a plutôt opté pour « des moyens qui susciteront l'adhésion le plus largement possible ». Elle a indiqué que la situation pourrait être réévaluée après une période de trois à cinq ans, mais les mesures alternatives annoncées sont manifestement là pour de bon.

Après des années de débat, le congrès péquiste d'avril 2011 avait résolu d'imposer la fréquentation du cégep français aux allophones et aux francophones. Malgré ses réserves, M^{me} Marois, soucieuse de préserver son leadership, s'était résignée à inclure cet engagement dans la plateforme électorale du parti.

Les militants auraient très bien compris que le gouvernement opère un repli stratégique en attendant qu'une majorité parlementaire lui permette de mettre en œuvre une mesure qui était jugée essentielle pour l'avenir du français, mais il est clair qu'il n'en sera plus question dans la prochaine plateforme.



Cette fois-ci, l'opposition libérale n'a pas eu le cynisme de reprocher au gouvernement d'avoir manqué à sa promesse, comme elle l'avait fait dans le cas de la taxe santé, du bloc patrimonial d'hydroélectricité ou encore du Fonds des générations.

A entendre le porte-parole libéral, Marc Tanguay, on se croyait toutefois revenu à la fin des années 1970, quand le PLQ avait accueilli la première version de la loi 101 par des cris d'orfraie. Tous les épouvantails de l'époque, présentés sous la forme de « drapeaux rouges », y étaient : la police de la langue, la menace pour la paix sociale, la lourdeur administrative qui menace le développement économique, etc.

Il aurait été un peu gênant de dénoncer l'enchaînement dans la Charte des droits et libertés de la personne du droit de vivre et de travailler en français, qui s'est inspiré d'un projet de loi libéral que le gouvernement Charest n'a jamais voulu faire adopter. M. Tanguay s'est plutôt inquiété des arrière-pensées souverainistes de M^{me} De Courcy.

Malgré son souci manifeste d'éviter les mesures inutilement provocantes, les libéraux semblent déterminés à trouver des problèmes à toute solution qui modifierait le statu quo. A partir du moment où la synthèse publiée récemment par l'Office québécois de la langue française (OQLF) est interprétée comme le constat d'« une stabilité du français » et de « très belles réussites », pourquoi faudrait-il renoncer aux merveilleuses vertus du bilinguisme, n'est-ce pas ?



« Nous avons le sentiment que ce projet de loi est suffisamment fort pour changer la trajectoire », a dit M^{me} Marois. Si c'est le cas, il faut croire que la situation n'est pas si désespérée.

La réalpolitik a peut-être ses exigences, mais si « le glissement du français sur le territoire québécois, particulièrement à Montréal », est aussi inquiétant que l'a soutenu M^{me} De Courcy et que « l'anglais est utilisé systématiquement dans les lieux de travail », on peut se demander si le remède proposé sera suffisant.

Il s'agit sans doute d'« un pas dans la bonne direction », mais la « réglementation intelligente » et « l'approche flexible » appliquées aux entreprises de 50 employés et plus depuis 35 ans ont démontré leurs limites. Quant au droit d'être servi en français dans les petits commerces, son respect demeurera largement tributaire de la détermination des consommateurs.

Et puis, il y a le Canada. M^{me} De Courcy n'a pu réprimer un sourire quand on lui a demandé si, dans ses futures décisions, la Cour suprême tiendrait compte des nouvelles dispositions de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Poser la question...

Dans l'élaboration de son projet de loi, elle a dit s'être inspirée de Camille Laurin, dont elle a cité les propos : « La langue est le fondement même d'un peuple, ce par quoi il se reconnaît et est reconnu ».

Elle aurait pu rappeler cette autre phrase qu'il se plaisait à répéter : « Le meilleur amendement à la loi 101, c'est la souveraineté ». Il est remarquable qu'au moment de présenter un projet de loi portant sur la question qui est au cœur même du projet souverainiste, ni M^{me} De Courcy ni la première ministre n'ont profité de l'occasion pour en démontrer la nécessité. C'est pourtant là que la « gouvernance souverainiste » devrait commencer. Sûrement un oubli.

mdavid@ledevoir.com

LA POLITIQUE AU FÉMININ



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Les membres de l'Assemblée nationale ont inauguré mercredi un monument en hommage aux femmes en politique. L'œuvre du sculpteur Jules Lasalle met en lumière la contribution de quatre pionnières qui ont tracé la voie pour les politiciennes d'aujourd'hui. Idola Saint-Jean, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Thérèse Casgrain ont toutes trois milité pour le droit de vote des femmes. Marie-Claire Kirkland a été, pour sa part, la première femme élue au Parlement de Québec. L'inauguration du monument devant l'Assemblée nationale concordait avec le cinquantième anniversaire de sa nomination. Dans leurs discours, tous les chefs de partis ont reconnu la contribution de ces femmes d'exception, rappelant néanmoins qu'il restait encore du chemin à faire pour les femmes en politique.

ÉNERGIE

La ministre Ouellet réexamine les dossiers de Bécancour et des compteurs intelligents

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

La ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, songe à revoir les contrats signés avec la compagnie albertaine TransCanada Énergie dans le dossier de la centrale thermique de Bécancour, qui a coûté plus de 900 000 millions depuis 2008 en dédommagement pour sa non-exploitation. Elle analyse également le dossier des compteurs intelligents, qu'elle trouve préoccupant.

« Le contrat, qui a été signé avec TransCanada Énergie par l'ancien régime libéral [et] qui nous coûte 150 à 200 millions par année pour rien, est effectivement très, très préoccupant », a affirmé la ministre Ouellet en réponse à une question du député de Québec solidaire Amir Khadir sur le gaspillage des fonds publics en matière d'énergie.

« Le contrat, malheureusement, est déjà signé. [...]

Mais nous analysons actuellement quelles seraient les marges de manœuvre que nous pourrions avoir, parce que nous trouvons que c'est un scandale », a-t-elle ajouté, précisant que l'argent dépensé pour le maintien d'une centrale fermée était payé à même les tarifs d'électricité.

Questionnée sur le dépôt en chambre, mardi, d'une pétition signée par 17 000 personnes qui refusent qu'Hydro-Québec implante des compteurs intelligents chez eux, Martine Ouellet a fait part de ses « préoccupations » sur ce « dossier complexe », qui comporte des aspects techniques et économiques, de même que des aspects liés à la santé, a reconnu la ministre. « Nous analysons actuellement le dossier [qui] a été initié sous l'ancien régime libéral, mais nous l'analysons dans le contexte où il est rendu dans son état d'avancement ».

Elle a par ailleurs évité de répondre aux questions du député de Mercier sur la mini-

centrale électrique de Val-Jalbert, qui a obtenu cette semaine le feu vert de la première ministre.

Aucun commentaire

Au cabinet de Martine Ouellet, on a répondu que la ministre ne souhaitait pas commenter davantage pour l'instant. « Quand il y aura du nouveau, ça va lui faire super plaisir de venir vous en reparler », a répondu son attachée de presse, Laurie Comtois. « Pour l'instant, il n'y a rien de plus à dire que ce qu'elle a déjà dit. Ce sont deux dossiers qui sont préoccupants pour elle et ils sont en analyse ».

Interrogée sur la possible réouverture de la centrale par Hydro-Québec pour compenser les pertes d'énergie occasionnées par la fermeture de Gentilly-2, tel que le révélait La Presse en octobre dernier, le cabinet de M^{me} Ouellet n'était pas en mesure de dire, mercredi soir, si ces informations étaient prises en considération dans l'analyse en cours.

Le Devoir

Le PQ laisse la commission parlementaire suivre son cours

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Plutôt que de sauver son collègue Daniel Breton, Scott McKay laisse la commission parlementaire qui devait faire la lumière sur les allégations d'ingérence auprès des commissaires du BAPE suivre son cours pour embarquer les libéraux.

Affirmant qu'il aurait pu « clore le débat » en déposant une motion de révocation que les caquistes auraient appuyée, le député de Repentigny soutient avoir délibérément décidé d'en faire autrement.

« On n'est pas allés dans cette option-là parce que nous, on pense que les libéraux vont s'empêtrer dans cette espèce de débat là, a avoué candidement Scott McKay lors d'un point de presse impromptu mercredi. Dans le fond, leur acharnement thérapeutique sur Daniel Breton, je pense que ça dégoûte bon nombre de Québécois et ça fait en sorte que c'est en train de se revirer contre eux. Alors, on laisse rouler la balle un peu et si, un moment donné, on s'aperçoit que ça de-

vient trop ridicule, on a toujours la possibilité de faire arrêter cela ».

Interrogé par un journaliste qui résumait la situation en affirmant : « Au lieu de mettre fin à tout ça, vous laissez ça se poursuivre pour montrer aux Québécois que, selon vous, les libéraux sont de mauvaise foi ? », le député de Repentigny a répondu en riant : « En gros, c'est cela ».

Il nie cependant étirer les souffrances de l'ex-ministre de l'Environnement, Daniel Breton. « Les souffrances du collègue Breton, elles sont terminées », a rétorqué l'adjoint parlementaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, faisant référence au texte de la motion qui indique que c'est le ministre qui doit être entendu. Scott McKay renvoie ainsi la balle à Yves-François Blanchet, fraîchement promu à ce poste. Il estime que celui-ci pourra toujours, en temps venu, plaider sa cause devant la commission, qui reprendra ses travaux en janvier prochain.

Le Devoir

Accueil tiède pour la nouvelle loi 101

GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ

Ni tollé ni grand enthousiasme : c'est plutôt tièdement que le projet de réforme de la loi 101 présenté par le gouvernement Marois a été accueilli mercredi.

Dans le clan des relativement satisfaits, le Mouvement Québec français a salué ce « pas dans la bonne direction », tout en le qualifiant « d'insuffisant pour assurer l'avenir du français au Québec ». L'organisme approuve notamment les propositions touchant les entreprises de 25 à 49 personnes et les différentes mesures visant à contrer le bilinguisme au travail et au sein des services gouvernementaux. Mais le mouvement estime que « d'autres mesures énergiques » seront nécessaires à court terme.

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) juge de son côté que le projet de loi est « courageux » et qu'il ressuscite « l'esprit et l'âme de la loi 101 », a indiqué le secrétaire général, Daniel Boyer. La centrale syndicale est « satisfaite » que le projet « ramène la francisation des lieux de travail et de l'éducation comme axe prioritaire, et qu'il précise les responsabilités des principaux acteurs de la société ».

Des inquiétudes

D'autres sont plus soulagés que contents. C'est le cas de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui craignait une application plus sévère de la Charte pour les entreprises de moins de 50 employés. « De nombreux entrepreneurs avaient exprimé leurs inquiétudes à l'égard des intentions initiales du gouvernement », souligne la fédération par communiqué. « À première vue, nous sommes satisfaits que le gouvernement ait au moins exempté les petites entreprises de 25 employés et moins de ces obligations techniques qui représentent un fardeau administratif important pour les entreprises ».

La fédération s'inquiète toutefois de l'application de certaines dispositions qui pourraient « affecter les opérations des entreprises ». On évoque notamment « l'obligation pour toutes les entreprises d'effectuer une analyse rigoureuse des réels besoins lorsqu'un poste affiché exige la connaissance de l'anglais ».

L'inquiétude est partagée par le Conseil du patronat du Québec, qui craint « un alourdissement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises ». Le conseil estime que le projet de loi engendrera des coûts supplémentaires pour les entreprises de 26 à 49 employés — il déplore dans la foulée que le gouvernement n'ait pas fait d'évaluation de ces coûts.

Par contre, le conseil se dit satisfait que certains « irritants majeurs », comme l'élargissement de la Charte aux cégeps anglophones, aient été laissés de côté. La Fédération des cégeps est d'accord sur ce point. « À ce niveau postobligatoire, les étudiants doivent avoir le choix de fréquenter l'établissement qui correspond le mieux à leurs aspirations. Nous sommes soulagés de voir le gouvernement reconnaître cette réalité », a mentionné le président-directeur général, Jean Beauchesne.

L'imposition d'une épreuve de français pour les élèves anglophones et le resserrement de l'exigence de maîtriser le français pour accéder à un ordre professionnel constituent toutefois « des éléments de préoccupation dont la Fédération voudra discuter », note-t-on.

Du côté anglophone

Les inquiétudes sont plus systématiques au Québec Community Groups Network, où la directrice Sylvia Martin-Laforge soutient qu'un « cadre réglementaire plus strict n'est pas nécessaire » dans le contexte actuel.

Mais dans tous les cas, les organismes interrogés mercredi ont affirmé vouloir étudier plus en profondeur les propositions du gouvernement Marois. « Pour le moment, ce n'est pas évident de savoir ce que ça voudra dire concrètement », dit M^{me} Martin-Laforge.

Le Devoir

Couillard officialise sa candidature

Philippe Couillard est le premier candidat officiel dans la course à la chefferie du Parti libéral du Québec. La permanence du parti a reçu et approuvé la candidature de l'ancien ministre de la Santé, qui a recueilli la signature d'au moins 500 membres provenant d'un minimum de 50 circonscriptions et 10 régions. Il a également versé la somme requise de 50 000 \$ pour les frais d'organisation du congrès. Il sera suivi de près par Raymond Bachand, qui a annoncé qu'il se rendrait au bureau de la permanence jeudi après-midi pour y déposer officiellement son bulletin. Les autres candidats annoncés sont le député de Château-guay, Pierre Moreau, de même que l'ex-président de la Commission politique du PLQ, Jean David. Les aspirants chefs ont jusqu'au 14 décembre pour officialiser leur candidature.

Le Devoir

ACTUALITÉS

L'UPAC enquête aussi à Longueuil

BRIAN MYLES

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) enquête sur des stratagèmes de collusion dans l'octroi des contrats à Longueuil, a reconnu la mairesse Caroline Saint-Hilaire, qui a annoncé une révision complète des règles en vigueur lors de la présentation du budget.

Les enquêteurs de l'UPAC se sont rendus à Longueuil comme dans la majorité des grandes villes, a précisé M^{me} Saint-Hilaire. Ils s'intéressent aux règles d'attribution des contrats sous les administrations de Claude Gladu et de Jacques Olivier.

Les enquêteurs de la commission Charbonneau ont aussi un œil sur les mœurs politiques à Longueuil depuis que l'ex-entrepreneur Lino Zambito a indiqué qu'il existait un système de partage des contrats sur la Rive-Sud.

M^{me} Saint-Hilaire a insisté à plusieurs reprises pour rappeler que les faits en litige précédent son éléction en 2009. « Nous sommes une jeune parti, ça fait juste trois ans qu'on existe. On a essayé de poser toutes les questions et de fouiller, a-t-elle expliqué. Sincèrement, c'est très difficile pour moi d'avoir le portrait global des années avant [mon arrivée]. »

Aucun employé n'a été suspendu ou congédié pour des affaires de corruption ou de collusion à Longueuil. Par mesure de prudence, la Ville a l'intention de resserrer les règles en 2013. « Nous voulons nous assurer que chaque dollar soit correctement investi, a dit M^{me} Saint-Hilaire. On va anticiper, on va revoir nos façons de faire. »

Fière de son budget

La Ville de Longueuil a présenté un budget de 373,3 millions en 2013, en hausse de 3,2% par rapport à l'année précédente. M^{me} Saint-Hilaire est fière d'avoir limité la hausse des taxes foncières à 1%. Il faut aussi ajouter au fardeau fiscal des Longueillois une augmentation de 1% pour la taxe d'amélioration des infrastructures.

Le développement immobilier profite à Longueuil. La richesse foncière a augmenté de 613 millions, ce qui se traduit par des revenus supplémentaires de 6,1 millions. La Ville a abaissé le taux de taxation par tranche de 100\$ d'évaluation pour limiter la hausse des taxes. Selon les scénarios fournis par le directeur général, Renald Gravel, le compte de taxe pour une maison unifamiliale de 250 990\$ sera de 2345\$, en hausse de 46\$.

L'administration Saint-Hilaire a dégagé la marge de manœuvre pour investir notamment dans les projets d'infrastructure, un service de transport en commun rapide sur le boulevard Roland-Therrien et l'amélioration des parcs et espaces verts.

Le chef de l'opposition au conseil, Gilles Grégoire, a dénoncé un budget qu'il juge « électoraliste ». Le compte de taxe moyen a augmenté de 15% depuis l'élection de M^{me} Saint-Hilaire, a-t-il dénoncé.

Le Devoir

Décès de Patrick Limoges et de Mario Hamel : pas de blâme pour les policiers

BRIAN MYLES

Le coroner Jean Brochu refuse de blâmer les policiers responsables de la mort de Patrick Limoges et Mario Hamel, mais son rapport n'est pas tendre à l'égard de l'intervention fatidique de juin 2011. Avec plus de pistolets électriques Tasers et plus de ressources pour venir en aide aux personnes en détresse psychologique, les deux hommes seraient encore en vie.

M. Brochu recommande l'ajout de ressources en santé mentale sur le terrain, avec des équipes mobiles d'intervenants qui pourraient soutenir les policiers, une formation accrue en tir pour les agents du SPVM, le recours plus prononcé au pistolet à impulsion électrique, et une révision de la formation sur l'intervention auprès des gens en détresse.

Des méthodes plus douces

Le coroner recommande aux policiers d'adopter des « méthodes plus douces, moins coercitives ».

« On ne s'en va pas abattre un criminel armé d'une mitraillette », illustre M. Brochu.

Il s'est écoulé deux minutes entre l'arrivée des policiers et la mort de MM. Limoges et Hamel, le 7 juin 2011 au centre-ville. M. Hamel était en crise depuis une bonne dizaine de jours, laissé à lui-même. Ce matin-là, il s'est mis à éventrer des sacs à ordures avec un couteau, et les policiers craignaient qu'il s'en prenne aux passants.

Les patrouilleurs n'ont jamais réussi à le raisonner. Ils ont tenté de l'asperger de poivre de Cayenne, jugeant qu'il était trop dangereux de l'approcher avec un bâton télescopique. Au premier essai, la bonbonne n'a pas fonctionné. Au deuxième, M. Hamel a été atteint partiellement, et il a levé son couteau en direction d'un policier.

Un de ses collègues a ouvert le feu deux fois, sans atteindre l'itinérant. Une des balles a ricoché au sol et elle a tué M. Limoges, qui se trouvait à une cinquantaine de mètres. Un deuxième policier a tué M. Hamel d'une balle

au dos. Après les premiers coups de feu, le désespéré s'était recroquevillé au sol.

Tout s'est passé très vite « en une seconde, une seconde et demie », explique le coroner Brochu. Lors de l'intervention, il y avait « une fenêtre » pour utiliser le Taser, et éviter le désastre, estime le coroner. Il ne recommande cependant pas d'équiper tous les policiers de cette arme controversée, qui a été mise en cause dans les décès de Quillem Registre à Montréal et de Robert Dziekanski à Vancouver.

La Ligue des droits et libertés accueille avec satisfaction les portions du rapport sur l'ajout de ressources en santé mentale. Son président, Dominique Peschard, s'oppose à l'utilisation du Taser. « C'est une solution de facilité pour les policiers qui prennent des raccourcis dans les interventions. Nous ne sommes pas favorables à la prolifération de cette arme qui peut causer la mort », a-t-il dit.

Le Devoir

Le directeur général de Montréal défend sa gestion

BRIAN MYLES

Le directeur général de la Ville de Montréal, Guy Hébert, se défend d'avoir assoupli les mesures de lutte contre la corruption et la collusion mises en place par ses prédécesseurs.

M. Hébert a assuré que les mesures de contrôle « les plus strictes et les plus sévères » sont toujours en vigueur. « Oui, nous voulons réaliser les travaux, mais nous ne sommes pas en train de démanteler les mesures de contrôle mises en place depuis 2009. Au contraire, nous sommes en train de les améliorer. »

Le directeur général a nié en bloc les informations publiées mercredi dans *La Presse*. Citant des sources anonymes, le quotidien affirme que la Ville est revenue à la case départ depuis sa nomination en janvier 2012. M. Hébert aurait progressivement démantelé ou mis sur la voie de garage les mesures énergiques de surveillance du processus d'octroi des contrats développées par ses prédécesseurs, Rachel Laperrière et Louis Roquet.

« C'est tout à fait faux », a dit M. Hébert. Il a aussi nié avoir « tabletté » ou muté les fonctionnaires qui lui ont tenu tête lorsqu'il a voulu accélérer le paiement des travaux réalisés par Frank Catania dans le controversé projet du Faubourg Contrecoeur, alors qu'il dirigeait la SHDM. « Les contrats étaient donnés et signés, et on a respecté les contrats », a-t-il expliqué.

Louise Harel, chef de l'opposition officielle, est inquiète, mais elle accorde le bénéfice de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Guy Hébert a assuré que les mesures de contrôle « les plus strictes et les plus sévères » sont toujours en vigueur à la Ville de Montréal.

doute à M. Hébert. « Je ne doute pas du tout de sa bonne foi et de sa volonté de livrer la marchandise », a-t-elle dit.

Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, a aussi fait part de ses préoccupations. Il demandera une rencontre avec M. Hébert pour

clarifier la situation, surtout dans le dossier du Faubourg Contrecoeur. « S'il y a un dossier qui est critiqué à Montréal, c'est bien celui-là », estime M. Bergeron.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS PUBLICS
TOMBÉES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le Devoir ne sera pas publié les 25 et 26 décembre 2012 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2013.

Le service des avis sera fermé ces mêmes journées.

RÉSERVATIONS ET MATÉRIELS

Publications des samedis 22 déc. et 29 déc. : les jeudis précédents avant midi
Publications des lundis 24 déc. et 31 déc. : les jeudis précédents avant 16h00
Publications des jeudis 27 déc. et 3 janv. : les vendredis précédents avant midi
Publications des vendredis 28 déc. et 4 janv. : les vendredis précédents avant 16h00

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sudoku par Fabien Savary

	9	4	1	5		3	8
	6	5			7		
5	1			6		4	
				2			3
9	2						5
	4			8	3		
3		1	7				
				9	2		

Niveau de difficulté : FACILE 2244

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

7	5	8	6	4	1	2	3	9
6	1	9	7	2	3	4	5	8
4	3	2	9	8	5	7	6	1
9	2	7	5	1	8	6	4	3
8	6	3	4	7	9	1	2	5
5	4	1	3	6	2	8	9	7
3	8	4	1	5	6	9	7	2
1	7	5	2	9	4	3	8	6
2	9	6	8	3	7	5	1	4

2243

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary

En exclusivité sur le site des Mordus

www.les-mordus.com

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-43-001568-125
COUR DU QUÉBEC
(Chambre de la jeunesse)
AU SIJDET DE
Alain Doyle né le 4 octobre 1964
ALAIN DOYLE,
Requérant/adopté et
MICHÉL DOYLE,
Mise en cause/adoptant
et
MARIELLE CÔTÉ,
Mise en cause
et
PIERRE FRÉDETTE
Mis en cause

ASSIGNATION PAR ORDRE DU TRIBUNAL:
AVIS est donné au Mis en cause, Monsieur Pierre Frédette, que le requérant a déposé au greffe Cour du Québec, Chambre de la jeunesse du district de Terrebonne une requête en adoption d'une personne majeure.

Une copie de cette requête a été laissée à l'intention du mis en cause, Monsieur Pierre Frédette, au greffe de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, au Palais de justice de St-Jérôme situé au 25, rue de Martigny Ouest, à St-Jérôme (Québec) J7Y 4Z1. Il est ordonné au mis en cause, Monsieur Pierre Frédette, de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé qu'une requête en adoption d'une personne majeure sera présentée pour décision devant le tribunal de la jeunesse le 08 janvier 2013, à 9h30, en salle SS2.02 du palais de justice de St-Jérôme.

St-Jérôme, le 26 novembre 2012
Élaine Bolduc J.C.Q.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de 114472 Canada Inc. Avis est par les présentes donné que la faillite de 114472 Canada Inc. est survenue le 22 novembre 2012, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 décembre 2012 à 11h00 heures, au bureau du syndic, 469 Jean-Talon O., 3^{ième} étage, Montréal, Québec.

Jerry J. Devletian CPA, CA, CIRP
Syndic de Faillite
469, Jean-Talon O.,
Bureau 300, Montréal, Québec
H3N 1R4
Téléphone: (514) 777-8888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE No
500-05-079745-095 ET GST-
8438-09 SOUS-MINISTRE DU
REVENU DU QUÉBEC Partie
demanderesse 9093-5099 QUÉBEC
INC. Partie défenderesse
PRENEZ AVIS que le
18/12/2012 à 10:00 AU 7474,
ST-HUBERT MONTRÉAL seront
vendus par autorité de justice,
les biens et effets de 9093-5099
QUÉBEC INC., saisis en cette
cause, soit: EQUIPEMENTS &
ACCESSOIRES DE RESTAURANT
CONDITIONS: ARGENT
OU CHEQUE VISE. **CLAUDE
BEAUREGARD, HUISSIER DE
L'ÉTUDE PHILIPPE & ASSOCIÉS
HUISSIERS DE JUSTICE
165, DU MOULIN ST-EUSTACHE
QUÉBEC QUÉBEC J7R
2P5 TEL 450-481-7575**

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
(Avis dans le journal :
C.c.Q., art. 795)
Prenez avis que Claude BÉLANGER, en son vivant domicilié au 2865, rue Louis-Veuillot, P.O. HIN 2P5, est décédé à Mtl, le 6 août 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté, à l'étude de Me Johanne VEILLEUX, notaire, au 7963, rue Notre-Dame Est, Mtl, PQ, H1L 3K6.
Le 3 décembre 2012.

Clôture d'inventaire :
Suite au décès de feu Gervaise DUCHESNEAU survenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 10 juin 2012, un inventaire des biens de la succession a été exécuté par la liquidatrice, Jocelyne Béranek, suivant acte reçu devant Me Mario Martine, Notaire, le 26 novembre 2012 sous le numéro 17738 de ses minutes. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt suffisant en s'adressant à l'étude dudit Notaire, sis au 5374, rue Banmartyne à Verdun (Québec) H4H 1H8. Le notaire peut être rejoint par téléphone au (514) 766-8528 ou par télécopieur au (514) 766-3624.

Prenez avis que Richard JEAN, en son vivant domicilié au 675, rue Lesage, Laval (Qc), J7E 2Y7, est décédé à Laval, le 26 décembre 2011. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au 160, boul. Labelle, Ste-Thérèse (Qc), J7E 2K5. Donnée ce 4 décembre 2012 par Lina Jean et Michel Jean.

MAQUETA
moi aussi
J'AIDES
PROJETS
Le droit d'opinion depuis 1982
maqueta.qc.ca

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR MUNICIPALE
COMMUNE
VILLE DE
DEUX-MONTAGNES

Dossier no 0298992, 9091-6289 QUÉBEC INC., dossiers nos 0302749, 0302750 et 0302751, GUYON STEVE, 80-05-10, dossiers nos 0302528 et 0302529, BRUN ÉRIC, 77-03-26; dossier no 0302685, ROY GABRIEL, 91-12-09, dossier no 0304013, SAUVA-GEAU ANNIE, 85-05-11, dossier no 0312100, RYNER DARLEN, 75-09-20, dossier no 0316871, RENAUD CARL, 95-01-12, dossier no 0318710, NEW RICHARD, 62-0404, dossiers nos 110159829 et 10159830, RUVELLI BAJYNIA VENANT, 66-07-01, dossier no 110160593, DESIR KEVIN, 83-05-04, dossier no 120164963, LE-LIÈVRE, MATHIEU, 87-03-13, dossier no 12016532, PERRAULT MICHEL, 64-03-09, dossier no 120167722, POMINVILLE DANIEL, 55-08-02, dossier no 120167551, BÉLANGER DOMINIC, 81-05-18, dossier no 120168441, BRISSON PÉREIRA KIMBERLY, 88-10-11, dossiers nos 113389727 et 113389728, CREE AARON, 76-09-09, dossier no 11RM200134, BEAULIEU CÉLINE, 80-10-06, dossier no 12RM200064, GENEST OLIVIER, 90-12-22, dossier no 12RM020025, BERNARD DANIEL, 57-12-15.

AVIS DE SIGNIFICATION
PRENEZ AVIS QUE toutes les personnes ci-dessus mentionnées doivent se présenter au 1502 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, dans les trente (30) jours de cette signification.

Une copie de votre constat d'infraction est déposée au greffe de cette cour. Vous avez l'obligation d'y transmettre un plaidoyer de culpabilité ou de non-culpabilité pour l'infraction inscrite dans votre cause.

AVIS D'AUDITION
PRENEZ NOTE qu'à défaut de donner suite à l'obligation susmentionnée, il y aura instruction de la poursuite le 21 janvier 2013 à 09h30 et un jugement sera prononcé contre vous sans autre avis.

Deux-Montagnes, ce 6 décembre 2012
Francine Tanguay
Greffière
— Cour municipale commune

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

500-22-190512-122 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL dem. c. 9251-4405 QUÉBEC INC. déf. Vente par huissier le 19 décembre 2012 à 11H00 au 620 90e Avenue, Montréal (Québec) Equip, restaurant, etc. tels quels. ARGENT COMP. TANT, CHÈQUE VISÉ, Marc Lemay h.j. QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

Fig.16

° Bistro 495 °
Addition
Salade (2).....14,60\$
Vin (2).....11,50\$
Dessert.....4,75\$
Taxes.....4,63\$
Sous-total.....35,48\$
Pourboire.....
Total.....
° Merci °

Si ceci ressemble à un test de maths, visitez mathscourantes.ca ou appelez le 1 800 303-1004.

ABC
CANADA
Library Foundation
Fondation pour l'éducation

La solution par les maths

Appel d'offres public
Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

APPEL D'OFFRES PUBLIC - TRAVAUX

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, (contrat # 12635), 6400, avenue de Monkland (no. Soumission 5611)

L'ouverture des soumissions prévue pour le **10 décembre 2012 à 14 heures** est reportée au **vendredi 18 janvier 2013 à 14 heures**. Les soumissions devront donc être reçues avant **14 heures le vendredi 18 janvier 2013** au 5160, boulevard Décarie, bureau 100, (Accès Montréal), rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9, à l'attention du secrétaire d'arrondissement.

Montréal, le 6 décembre 2012.

Le secrétaire d'arrondissement
Geneviève Reeves, avocate

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

Courriel : avisdev@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
014 299-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Pour vivre la toxicomanie

ACTUALITÉS

Un couple réclame 241 000 \$ à une résidence pour personnes handicapées

Ils lui avaient confié leur fils, qui y est mort noyé dans son bain

JEANNE CORRIVEAU

Un couple de Sherbrooke a intenté une poursuite de 241 000 \$ contre une résidence pour personnes handicapées à la suite du décès de leur fils. Déficent intellectuel et épileptique, Sébastien Roy, 33 ans, est mort noyé dans son bain le 9 août 2010.

Diane et Christian Roy se sentaient en confiance lorsqu'ils ont confié leur fils aux soins de la résidence l'Envol à l'été 2010 pour un répit de deux semaines. « Nous nous sentions en sécurité étant donné que le personnel était formé et compétent. J'avais donc baissé ma garde. Malheur à nous », a relaté Diane Roy lors d'une conférence de presse, jeudi.

Le matin du 9 août 2010, une préposée installe Sébastien Roy dans son bain et quitte la salle. Lorsqu'elle revient, de 10 à 20 minutes plus tard, Sébastien Roy s'est noyé. Dans son rapport remis en février dernier, la coroner Brigitte Morin avait noté que selon toute vraisemblance, les employés de la résidence n'avaient pas donné à M. Roy son médicament contre l'épilepsie ce matin-là.

Dévastée, la famille a décidé de déposer une poursuite contre le Centre Notre-Dame de l'enfant de Sherbrooke, responsable de l'Envol, une résidence à assistance continue. Les parents reprochent au centre d'avoir omis d'administrer la médication requise à leur fils et de ne pas avoir assuré une surveillance adéquate lorsqu'il était dans son bain. La fa-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Diane Roy et son mari ont été dévastés par la mort de leur fils.

mille réclame une somme de 241 000 \$.

Ébranler la confiance

Ce genre d'événement est susceptible d'ébranler la confiance des gens qui s'adressent aux ressources de répit, croit l'avocat de la famille Roy, M^e Jean-Pierre Ménard. « Le cas de Sébastien n'est pas le premier. Il faut faire en sorte que ces choses-là ne se reproduisent pas, a-t-il dit. Ce n'est pas une question d'argent ni de loi, c'est une question d'attitude et de culture d'organisation. On espère que les organisations de soins [...] émettent des procédures et des pratiques pour assurer la sécurité des patients. »

Le problème, estime Diane Milliard, directrice générale de

l'Association du Québec pour l'intégration sociale, c'est que dans le passé, les recommandations des coroners sont souvent demeurées lettre morte.

La directrice générale du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (CRDITED) de Sherbrooke soutient que les procédures entourant la sécurité des clients ont été améliorées à la suite du décès de Sébastien Roy. Les règles pour l'assistance au bain ont été resserrées et des formulaires d'enregistrement lors de l'administration des médicaments seront bientôt utilisés, a précisé Danielle Lareau: « C'est un incident malheureux, un incident de parcours, mais il ne faudrait pas discréditer tout le réseau et ren-

dre inquiets les parents qui font affaire avec ces centres. »

Le Devoir

Rembourser les psychothérapies

Québec — Le coût des visites chez le psychologue devrait être acquitté avec la carte d'assurance-maladie, selon le commissaire à la santé et au bien-être, Robert Salois. L'idée n'est pas farfelue et fera l'objet d'une analyse sérieuse, a promis le ministre de la Santé, Réjean Hébert, en réagissant au rapport annuel du commissaire déposé mercredi à l'Assemblée nationale et consacré exclusivement à la santé mentale. Malgré les coûts importants qu'elle engendrerait, la mesure s'autofinancerait, selon M. Salois, par la réduction des coûts médicaux associés aux troubles mentaux et par une augmentation de la productivité. De façon plus générale, les problèmes de santé mentale ont pris une telle ampleur qu'ils devraient être hisés au rang des priorités d'intervention du gouvernement en santé, conclut M. Salois, après avoir analysé la question sous tous ses angles dans un rapport de 180 pages. Quant aux différentes clientèles, M. Salois demande au gouvernement de mettre l'accent sur les services offerts aux jeunes, en matière de dépis-

tage précoce et de traitement, puisque 80 % des troubles mentaux apparaissent avant l'âge de 25 ans, la moitié avant l'âge de 14 ans. Une personne sur cinq est susceptible d'être atteinte d'un trouble mental au cours de sa vie.

La Presse canadienne

Place à la 30

Après des années d'attente, la voie de contournement de Montréal, la 30, ouvrira finalement le 15 décembre, avec un système de péage hybride, ont annoncé mercredi le ministère des Transports du Québec et l'entreprise NA-30. Le coût d'un passage sera de 1,50 \$ pour une voiture sans frais d'administration par passage. Pour les camions, le tarif sera de 1,15 \$ par essieu. Il sera possible de payer comptant ou par carte de crédit, sur place, ou par transporteur, c'est-à-dire avec une vignette collée dans le pare-brise, balayée par un radar, mais qui nécessitera alors un paiement à l'avance. Cette portion de l'autoroute 30, qui finalise la voie de contournement de Montréal par le sud, a été réalisée par un partenariat public-privé, qui fait que l'entreprise NA-30 sera responsable de l'entretien pendant les 30 prochaines années.

La Presse canadienne



RELEVEZ LE DÉFI! CONCOURS DE RECRUTEMENT

DIRECTRICES ET DIRECTEURS DU SCRUTIN RECHERCHÉS

Plus de 50 emplois sont à doter.

Visitez electionsquebec.qc.ca/recrutement pour savoir dans quelle circonscription électorale du Québec vous pouvez postuler.

VOUS AVEZ LE GOÛT D'ÊTRE AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE ?

LE DÉFI

Sous la responsabilité de l'adjointe au directeur général des élections et directrice des opérations électorales, vous serez chargé de la préparation, de l'organisation et de la tenue d'événements électoraux dans votre circonscription.

LE PROFIL

La personne recherchée possède, notamment, un leadership mobilisateur, de l'expérience en gestion et un excellent sens de l'organisation.

Elle doit également :

- avoir la qualité d'électeur;
- ne pas avoir occupé un poste d'élu aux niveaux fédéral, provincial, municipal ou scolaire au cours des deux années qui précèdent son inscription au concours.

NOTRE ENGAGEMENT

Vous bénéficierez d'une formation approfondie et du soutien d'une équipe expérimentée et dévouée. La rémunération équivaut à environ 19 000 \$ lors d'une élection (taux horaire de 39,26 \$). La durée de votre mandat est de 10 ans.

CET EMPLOI VOUS INTÉRESSE ?



Pour savoir si vous êtes admissible à postuler dans l'une des circonscriptions concernées et pour vous inscrire, visitez electionsquebec.qc.ca/recrutement ou téléphonez sans frais, du lundi au vendredi, au : 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).

RELEVEZ LE DÉFI!

Votre formulaire doit être reçu avant 16 h 30 le 14 décembre 2012.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

FUJIFILM X

Des outils modernes pour la photo classique!



SPÉCIAL DES FÊTES
Événement Fuji les 6, 7 et 8 décembre. Rabais surprises!
Représentant Fuji présent

1699⁹⁵\$
RABAI SURPRISES
DU 6 AU 8 DÉCEMBRE



Fuji X-Pro 1 + 35 mm f/1.4

- > Capteur APS-C 16 mégapixels
- > Construction classique avec viseur hybride

Fuji XF1

- > Capteur 12 mégapixels
- > Approche mécanique unique



449⁹⁵\$
RABAI SURPRISES
DU 6 AU 8 DÉCEMBRE

1399⁹⁵\$
RABAI SURPRISES
DU 6 AU 8 DÉCEMBRE



Fuji X-E1 + 18-55 mm f/2.8-4

- > Capteur APS-C 16 mégapixels
- > Objectif rapide avec contrôles manuels



DEUX BOUTIQUES DANS LE VIEUX-MONTRÉAL
26 rue Notre-Dame Est (près de Saint-Laurent) > 514.875.5110
495 rue McGill (angle Notre-Dame) > 514.842.4818
camtecphoto.com

ÉDITORIAL

NOUVELLE CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Rénover
une grande loi

La latitude du gouvernement Marois, minoritaire, n'était pas très grande, mais il a réussi avec le projet de loi 14, la « nouvelle » Charte de la langue française, à fournir un texte fouillé et équilibré, contenant certaines audaces.



ANTOINE
ROBITAILLE

À moins, dans le constat et dans le discours, le Parti québécois a rompu avec la mauvaise conscience qui marqua l'ère Bouchard, faite de surplacé en matière linguistique. Nulle surprise de constater la présence en coulisse, à titre de sous-ministre associé à Diane de Courcy, du sociologue Jacques Beauchemin, auteur du grand essai *L'histoire en trop* (VLB, 2002), critique de cette résignation de certains souverainistes. Pourtant majoritaire, un gouvernement Bouchard n'aurait jamais accouché du projet de loi 14 de 2012.

Car il faut parler d'abord de ce qu'il contient: une extension de la loi aux entreprises de 26 à 49 employés; des mesures pour favoriser un meilleur apprentissage du français dans les cégeps anglophones; des dispositions pour resserrer encore les maillons de la grille d'analyse mise en place par le gouvernement Charest afin de limiter l'utilisation des « écoles passerelles ».

Très significatif aussi, l'inclusion dans la charte des droits et libertés du Québec du principe suivant: « Toute personne a droit de vivre et de travailler au Québec en français. » C'est une charte des droits, celle du Québec, qui pourrait désormais permettre à un employé de faire respecter son droit de travailler en français. C'est cette même charte qu'un immigrant pourrait invoquer pour réclamer des « mesures raisonnables d'accueil et d'intégration à la vie québécoise ». À quelques mots près, ces dispositions se trouvaient dans le projet de loi 115 du gouvernement Charest, abandonnées lorsque converti en projet de loi 103 adopté sous bâillon en 2010.

Il est vrai toutefois que le projet de loi a été déposé avant les fameux « 100 premiers jours », comme promis. Il ne contient pas certaines des 17 promesses clés contenues dans le programme péquiste Agir en toute liberté (titre qui prend un tour ironique avec le statut minoritaire de son gouvernement): la loi 101 ne s'appli-

quera ni aux entreprises de moins de 25 employés, ni aux cégeps. Et les écoles passerelles ne sont pas abolies.

Ayant en tête la « *realpolitik* » invoquée par Pauline Marois mercredi, la ministre Diane de Courcy a néanmoins eu l'habileté de préparer un projet de loi faisant écho aux éléments du programme péquiste qui pouvaient converger avec des propositions libérales et d'autres caquistes (comme les limites aux écoles passerelles).

Dans sa réaction au dépôt par le gouvernement Marois du projet de loi 14, le critique libéral Marc Tanguay s'inquiéta sans rire de la possible mise en place d'une « *police linguistique politique* ». Ce type d'outrance est courant lorsqu'il est question de la loi 101.

Quand Camille Laurin a fait adopter la première mouture en 1977, on le traita de tous les noms, notamment de « nazi ». Trente ans plus tard, cette même Charte était célébrée par certains des adversaires les plus farouches de la souveraineté du Québec, notamment le chef du PLC d'alors, Stéphane Dion, qui eut ces mots: « La loi 101 a été une grande loi canadienne. » C'est là sans doute l'une des meilleures illustrations de la phrase de Renan ponctuant *Qu'est-ce qu'une nation?*: « Le moyen d'avoir raison dans l'avenir est, à certaines heures, de savoir se résigner à être démodé. »

Se résigner à être démodé... mais surtout conspué, en cette fédération qui démontre si rapidement le moindre geste d'affirmation du Québec: voilà un des mantras que doit se répéter tout gouvernement entreprenant de s'attaquer à ce dossier à la fois passé de mode (aux yeux d'une vision *cool*, postnationale, de la « mondialisation ») et explosif (à ceux d'une certaine communauté anglophone). Du côté des partis d'opposition, il y a ici lieu de faire preuve d'ouverture et d'aider le gouvernement péquiste à rénover « une grande loi canadienne ».

6 DÉCEMBRE

Encore une tragédie

Peut-être, au fond, qu'il faudrait remercier Justin Trudeau d'avoir, avec une légèreté surprenante, remis à l'avant-scène l'abolition du registre des armes à feu. En insistant sur cette « *politique publique ratée puisqu'elle n'existe plus* », il permet de rappeler quelle monumentale opération de destruction politique les conservateurs ont dû mener pour venir à bout du registre. Rappelé aussi, en ce jour de commémoration de la tuerie de Polytechnique, à quel point on a aboli ainsi une réponse constructive à une tragédie.

Le 6 décembre 1989 reste, pour ceux qui l'ont vécu d'au plus près comme de loin, un souvenir douloureux. Le temps a passé, bien sûr, mais il suffit d'aborder autour de soi le sujet pour constater que l'impression terrifiante de ce jour ne s'efface pas.

Que faire le lendemain d'un tel drame? On pouvait s'écraser ou agir. Reconnaître la violence faite aux femmes, la nommer, en discuter, c'était déjà un geste. Prévenir, c'en était un autre, d'où le registre des armes d'épaule. Pas une panacée, certes, mais la façon concrète que des citoyens ordinaires, touchés par le drame de Poly, avaient trouvée pour apporter une réponse collective structurante aux dérapages d'individus. L'appui que les associations de policiers donneront au registre, l'utilisation qu'ils en feront, en prouvera la pertinence.

Pour rejeter le registre qu'idéologiquement ils abhorraient, les conservateurs n'ont eu dès lors d'autre choix que de le rendre inutilisable. Dès son arrivée au pouvoir en 2006, le gouvernement Harper a donc permis aux propriétaires d'armes d'épaule de ne pas les enregistrer. L'exactitude du registre a pu du coup être remise en cause, et ce problème est allé croissant au fil des ans. Parallèlement, il a honteusement exagéré son coût de fonctionnement, évoquant même un milliard de dollars alors qu'il s'élevait entre 7,7 millions et 11 millions par année!

Résumons six ans de bataille: il en a fallu des efforts pour qu'Ottawa puisse annoncer, le 1^{er} novembre dernier, la destruction totale des données, sauf celles pour le Québec, vu la bataille judiciaire à ce sujet. Mais quel mépris pour toute la mobilisation qui avait eu cours, simplement pour ne pas que 14 femmes soient mortes en vain. Aujourd'hui, n'en déplaît à monsieur Trudeau, c'est un peu ça aussi, la tragédie du 6 décembre.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

Une décision regrettable

Madame la Première Ministre,

Quand je vous ai vue à *Tout le monde en parle*, le dimanche 2 décembre, je regrettais presque de ne pas avoir voté pour vous. Mais quand je prends connaissance de votre décision d'aller de l'avant pour la construction d'un barrage hydroélectrique à Val-Jalbert malgré toute l'opposition que le projet suscite, je ne regrette plus de ne pas avoir voté pour votre parti. Vous ouvrez la porte à d'autres destructions de rivières qui ne manqueront pas de suivre.

Des écosystèmes fonctionnels sont la condition première de notre présence sur cette belle planète. Pas des gains immédiats aux dépens de la nature à long terme. Ne pas être à l'écoute de ce qui est vital pour la survie de vos concitoyens et de ce que plusieurs groupes demandent depuis longtemps est un manque de vision irresponsable de la part des gouvernements tant provincial que fédéral.

Une citoyenne consciente et engagée,

Céline Caron

Château-Richer, le 5 décembre 2012

Le plateau doré de
monsieur Boisclair

Sans véritable surprise, nous avons appris la nomination de monsieur André Boisclair à New York, cela semblant s'inscrire dans une certaine pratique politique traditionnelle; va pour une nomination à l'évidence politique à un poste politique. Mais là où le bât blesse vraiment, c'est à propos de cette « sous-nomination » du même personnage comme sous-ministre par monsieur Jean-François Lisée, cela étant justifié, selon la première ministre, par la grande compétence de monsieur Boisclair. Tellement compétent qu'il l'a convaincue de faire jurisprudence dans le monde de la haute fonction publique!

Pour un militant de la première heure

comme moi, pour un électeur qui a mis tant d'espoir en une femme comme première ministre pour aborder les choses de manière différente, me voilà bien servi! C'est très très décevant, voire bien démotivant; professionnel du droit en pratique privée depuis plus de 30 ans, je bûche très fort quotidiennement pour arriver à me procurer un humble petit filet de sécurité, encore à 58 ans, sans aucune garantie; et voilà que le petit « jet set » politique sociodémocrate s'autocongratule! [...] Non mais, sur quelle planète vivez-vous, petit club élitiste élevé à la philosophie des gros chiffres que nous, de la classe moyenne, ne pouvons « fréquenter » que dans les journaux qui nous rapportent vos frasques?

Jean Martel

Le 4 décembre 2012

Les deux côtés
de la médaille

N'est-il pas rassurant de savoir que le Québec est riche de ses ressources? N'est-il pas rassurant de savoir que nous avons une économie prospère? N'est-il pas merveilleux de constater que nous vivons dans un pays qui semble mieux se débrouiller en temps de crise que nos voisins du sud? Sans aucun doute!

D'un autre côté, sommes-nous satisfaits face au développement du Plan Nord? Pouvons-nous être rassurés par une société où les écarts entre riches et pauvres augmentent d'année en année? Devrions-nous être rassurés par la commission Carbonneau qui nous apprend que la corruption fait rage? Est-il permis de penser que chaque travailleur aura droit à sa pension de vieillesse à 65 ans? Est-il possible de nous réjouir de la fermeture des usines? Devrions-nous être fiers de voir encore ce « Made in China » dans nos magasins? J'en doute...

Étienne Croisetière

Élève à l'école Pierre-de-Lestage
Berthierville, le 3 décembre 2012

Chef d'État!

Monsieur Trudeau, je me permets de vous porter ce message puisque vous êtes mon député dans la circonscription de Papi-neau. [Encore une fois, nous sommes] à l'aube du 6 décembre, date récurrente d'un événement qui a secoué notre univers montréalais, il y a maintenant vingt-trois ans. Je ne me rappelle pas où vous étiez le 6 décembre 1989 et, ne vous en déplaît, ça m'importe peu.

Je me rappelle seulement où moi j'étais, ce 6 décembre. Dans la salle E-310, au pavillon principal de l'Université de Montréal, et ce, jusqu'au petit matin du jour suivant, le 7. Non, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'était pas un party de Noël, malgré le moment de l'année! Fatiguée et défaite, avec encore néanmoins un soupçon d'espoir, j'attendais de connaître le sort réservé à ma jeune sœur Maud. Attente fébrile et angoissante, aux côtés de son conjoint, Serge, silencieux, déjà triste. [...]

Dans les années qui viennent, ce que je souhaite comme premier ministre pour les Canadiens, c'est de voir émerger un véritable chef d'État — Il y a si longtemps, déjà, que cela n'est arrivé dans notre pays. Un chef d'État qui soit capable d'écouter, d'analyser et de prendre des décisions, décisions devant toujours tenir compte du bien commun universel, soit le bien-être du plus grand nombre, et de s'élever bien au-dessus de la ligne partisane ou des intérêts ponctuels de quelque groupe d'influence que ce soit, économique, ou plus sûrement encore, idéologique.

Cette définition de chef d'État, vous devez la connaître. Il paraît que votre père l'a été. Un chef d'État, respecté, écouté, non seulement ici, mais ailleurs dans le monde, capable à l'époque, comme premier citoyen, de porter un message unique et canadien de paix et de sécurité, et ce, sans armes. Elevez-vous, Monsieur Trudeau. Le temps presse!

Sylvie Haviernick

Le 4 décembre 2012

LIBRE OPINION

Au sujet des « erreurs d'Hydro-Québec »

MARC-BRIAN CHAMBERLAND

Directeur de la communication d'entreprise à
Hydro-Québec

Monsieur Sansfaçon, votre éditorial, paru dans l'édition du *Devoir* du samedi 1^{er} décembre et reprochant à la direction d'Hydro-Québec des erreurs de négociation, appelle une mise au point. Vous semblez croire en effet que le transport d'un éventuel bloc d'énergie du Bas-Churchill au Labrador sur le réseau d'Hydro-Québec est une pure question de négociation commerciale. Or, il n'en est rien.

Hydro-Québec exploite un réseau de transport d'électricité ouvert, conformément aux tarifs et conditions approuvés par la Régie de l'énergie et aux exigences réglementaires de réciprocité de l'autorité américaine habilitée, la Federal Energy Regulatory Commission (FERC).

Le réseau de transport d'électricité du Québec est utilisé à plein rendement; par voie de conséquence, il n'est pas possible

de transiter des blocs importants d'électricité sans faire des investissements additionnels sur le réseau. Hydro-Québec investit d'ailleurs présentement 1,8 milliard sur le réseau de transport dans le cadre du projet hydroélectrique de la rivière Romaine.

Pour transporter la production du Bas-Churchill à travers le Québec sur plus de 1500 kilomètres vers les États-Unis ou l'Ontario, des investissements de plusieurs milliards de dollars seraient requis sur le réseau de transport d'électricité du Québec. C'est la réponse qu'Hydro-Québec a donnée à la demande de transit de l'entreprise terre-neuvienne promotrice du projet du Bas-Churchill, Nalcor. Ainsi, conformément aux tarifs et conditions de transport approuvés par la Régie de l'énergie et aux pratiques des réseaux de transport à l'échelle de l'Amérique du Nord, ce serait à la cliente Nalcor de payer l'investissement requis. Agir autrement reviendrait à faire assumer les coûts de plusieurs milliards de dollars par la

clientèle du Québec. La Régie de l'énergie a d'ailleurs confirmé la justesse de cette interprétation le 10 mai 2010.

Par ailleurs, les perspectives quant aux marchés accessibles pour l'électricité coûteuse du Bas-Churchill ont finalement incité Nalcor et Terre-Neuve à opter pour une autre route, avec l'aide financière du gouvernement fédéral. L'électricité du Bas-Churchill sera ainsi livrée à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, où des centrales thermiques seront fermées.

Quant à votre allusion au contrat de 1969 et au prix auquel Hydro-Québec achète l'électricité du Haut-Churchill, il convient de rappeler que ce prix a été négocié à la satisfaction des parties à l'origine, et qu'il couvrait une longue période contractuelle en contrepartie du fait qu'Hydro-Québec assumait tous les risques de financement, de construction, de marchés et de variation des apports hydrauliques du Haut-Churchill à long terme.

IDÉES

Guignolée: la question à « 100 piastres »

Tenir pour acquise la présence des services de dépannage alimentaire dans notre paysage social, c'est avouer notre échec

« Aujourd'hui, la télévision est venue nous voir
Pour constater l'état du désespoir
Une couple de sans-abri à la veille de Noël
Ça, c'est un beau sujet
pour le show des nouvelles »
— Passe-moi la puck, Les Colocs

SYLVAIN PERREAULT

Belœil

Clouettes, steppettes et vedettes. C'est la Guignolée des médias. Chaque année, le même malaise m'envahit devant cette soudaine compassion pour les pauvres qui s'empare des médias. Qu'on me comprenne bien, je ne suis pas contre. La générosité est préférable à l'avarice; la charité à l'égoïsme. Et puis, la formule fonctionne. Depuis sa première édition en 2001, l'événement a permis de récolter 2,7 millions et d'aider 47 000 personnes dans le besoin. Moisson Montréal, une des plus importantes banques alimentaires du Canada, vient de lancer un appel à l'aide aux entreprises montréalaises, qui sont presque moitié moins nombreuses, cette année, à participer à la campagne de collecte de denrées. Plusieurs organismes offrant un service de dépannage alimentaire affirment que sans cette guignolée, ils devraient fermer leurs portes. Les besoins sont criants!

Clochettes, steppettes et vedettes. Ce qui m'agace, c'est de voir que la guignolée est devenue un *business*. De l'aide à la sécurité alimentaire, les mentalités sont solidement enracinées dans le sol de la charité. Tout se passe comme si la faim ne sévissait que durant le temps des Fêtes. Comme si la faim disparaissait aussitôt que se taisait l'importante fanfare médiatique qui accompagne la grande procession caritative de décembre. Le reste de l'année, c'est sans tambour ni trompette que les organismes tentent de faire entendre leurs besoins.

En 1988, la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (commission Rochon), qui avait été mandatée par le gouvernement pour étudier les objectifs, le fonctionnement, le financement et le développement du système de services de santé et de services sociaux, publiait son rapport. En voici un extrait:



La Guignolée des médias a beau être utile et venir en aide à des milliers de personnes dans le besoin, tout se passe comme si la faim ne sévissait que durant le temps des Fêtes.

« [...] la Commission réaffirme la nécessité fondamentale du système de santé et de services sociaux, à savoir l'amélioration de la santé et du bien-être. Elle identifie en outre deux conditions préalables: la recherche d'une plus grande équité sociale et le développement de l'équilibre social. »

Tenir pour acquise la présence des services de dépannage alimentaire dans notre paysage social, c'est avouer notre échec par rapport à ces deux objectifs que s'était fixés le gouvernement lors de la commission. *Primo*: réduction des écarts entre les riches et les pauvres. *Secundo*: plus grande autonomie des individus. Et le déséquilibre entre les gens ne cesse d'aller en s'accroissant. Moisson Montréal, dans son bilan faim de l'île de Montréal 2012 publié à la fin du mois d'octobre, souligne que « le fait que la proportion d'enfants et de familles ayant besoin de soutien de la part de nos organismes partenaires continue d'augmenter confirme, une fois de plus, une tendance que nous observons depuis 2008 ». Les enfants de 0 à 17 ans représentant 40,9% des usagers de services d'aide alimentaire d'urgence (37,4% en 2011).

Le spécialiste de la société québécoise, Fer-

rand Dumont, a écrit dans son livre *Raisons communes*: « La pauvreté n'est pas toujours de longue durée, mais quand elle persiste, elle touche un nombre grandissant d'individus. Alors, elle devient un gène de vie où la maladie est plus fréquente, l'espérance de vie plus courte, l'alimentation plus déficiente. Ces faits sont bien connus. Ils montrent que la pauvreté n'est pas un phénomène à combattre par des mesures disjointes; dans beaucoup de cas, elle se répercute dans tous les aspects de l'existence. »

La question à « 100 piastres »: après 11 ans, pourquoi cette mascarade médiatique est-elle toujours nécessaire? Les journalistes peuvent danser et chanter les vertus du don, mais ils ont aussi le devoir de dénoncer les inégalités économiques. De s'interroger sur le rôle de l'État dans sa volonté de réduire la fracture sociale. La guignolée ne devrait plus faire partie de nos célébrations rituelles. L'empathie saisonnière est déculpabilisante? Il faut revoir notre façon d'aborder la pauvreté. Donnons, bien sûr, mais réfléchissons aussi. Et pas seulement pendant le mois de décembre. Travaillons à resserrer le tissu social... Je préfère cette quête.

Les voies du désir



DAVID DESJARDINS

Au terme du soliloque qui traverse Terre des cons de Patrick Nicol, que j'ai absorbé en un seul souffle ou presque, j'étais encore obsédé par un petit bout de phrase au tout début.

Non non, ce n'est pas une critique négative. Ce monologue sur fond de printemps étudiant est d'une efficacité si admirable que je m'y suis vu comme on s'observe dans un miroir, en y reconnaissant tous ses défauts, mais aussi ceux du décor. Pas seulement les rides naissantes, et ce bouton qui, comme un fantôme de l'adolescence, revient hanter le coin d'une lèvre. Mais aussi les murs qui se lèzardent en arrière-plan, tout en haut, à cet endroit où le regard, occupé à la besogne quotidienne, se pose trop rarement.

Nicol signe ici un pamphlet en même temps qu'une fiction qui chiffonne les petites convictions auxquelles on s'accroche quand tout fout le camp. Des refuges de certitude à l'intérieur de soi qui sont autant de manières de s'exclure de la laideur, comme si nous ne prenions pas part aux choses. Comme s'il n'y avait que soi, sans le décor, ou alors l'inverse, mais jamais les deux ensemble.

À la deuxième page du texte, disais-je, il y a ce petit bout de phrase qui m'obsède: « Nous étions là, à la fois fascinés et écartés par le mouvement du monde et sa lourdeur, par l'avidité des gens et leur maladresse dans la poursuite du bonheur. »

C'est tout moi. Ma stupéfaction sans cesse renouvelée, mon amour des gens, ces gens que j'ai en horreur en même temps. Une affection infectée par ma conviction qu'ils se mettent le doigt dans l'œil, jusque là. Et la culpabilité, alors, de les observer avec la distance de l'entomologiste: Oh, regarde comme elles sont connes, les petites bêtes qui ramènent le poison dans la fourmière.

Le poison-télé à la maison. Le poison-radio dans l'auto. Le poison-journal-jaune au bureau. Le poison-pub-débile partout. Regardez, les voyeurs, s'agglutiner pour écouter ce que raconte la voisine de celle qu'on soupçonne d'avoir tué ses enfants. Observez-les aiguïser leurs crocs tandis qu'on apprend qu'un ministre n'a pas payé son loyer, qu'il a conduit sans permis. Regardez-les se trémousser au son des chansons de Noël interprétées par ces petits chanteurs qu'on leur a dit d'aimer.

C'est plus fort que moi. C'est ce refuge que je me suis construit et vers lequel je peux battre en retraite lorsque le monde sombre dans la plus désolante naïserie. Je m'en dissocie au plus vite. Je dis: hon, check les abrutés.

Mais une fois que c'est fait, qu'est-ce qui arrive? Pour le personnage de Nicol, c'est une mort lente, c'est une descente brutale, consternante. La constatation du monde ancien qui se meurt, comme dans le cinéma de Denys Arcand. Du *Déclin à l'âge des ténébres*. Un film de vieux con, avait écrit *Les Inrocks* à propos du dernier.

En suis-je déjà là? De manière improbable, mes accès de noirceur éperonnent l'espérance. Parce qu'il faudra se battre, parler ne suffira pas. Se battre ou se laisser mourir vivant.

Mourir d'accepter. Tout, en vrac. Tout, les bras ouverts. Le malheur qui nous attend au terme de notre maladroite poursuite du bonheur et le fatalisme avec lequel nous l'acceptons.

Je pourrais évidemment montrer du doigt ceux qui abusent de nous. Tous ceux qui profitent de ce que la liberté comme la démocratie sont solubles dans la Vente. Je pourrais ajouter, comme je le faisais la semaine dernière, que nous sommes tous coupables, et tous victimes.

Mais je refuse de croire que la machine tourne toujours ainsi, à vide.

Presque tous les rituels d'initiation, si modeste qu'en soit l'objet, comportent le franchissement d'un couloir obscur, écrit Julien Gracq dans *Les eaux étroites*. Il décrit le parcours sinueux d'une rivière sur laquelle il navigue à bord d'une barque, et qui comporte un moment ingrat, où l'attention se détourne.

Nous y sommes. Moment ingrat de notre histoire. L'adolescence, avec sa prostration, son égocentrisme, sa maladresse et sa conception du temps qui vire à l'obsession du présent. D'où notre incapacité à ne pas jouir tout de suite, et tout le temps, et encore.

Mais si ce n'est qu'une phase, rien n'est perdu, tout est à venir. Faut commencer par l'éducation de l'ado. Je milite pour un peu plus de poésie, tiens.

Les seules voies à suivre se découvrent par le désir, a écrit Claude Gauvreau.

Au fait, les poètes, ça distribue aussi les coups de pied au cul?

LA RÉPLIQUE > GASTRONOMIE

Les ignorants du végétarisme

Il est plutôt anecdotique d'écrire que se nourrir sans viande ou poisson est dénué de tout « intérêt gastronomique »

MARJOLAINE JOLICÉUR

Sainte-Rita, Bas-Saint-Laurent

Philippe Mollé a raté sa sauce en écrivant *Les oubliés du végétarisme*. Étant végétarienne depuis plus de 40 ans (dont une vingtaine d'années en tant que végétalienne), j'ai assisté à l'évolution plus que positive de ce mode d'alimentation au Québec et ailleurs. Fait indéniable à souligner: on retrouve de plus en plus de végétariens/végétaliens, en particulier chez les jeunes, contredisant M. Mollé, qui affirme que le végétarisme n'est « plus à la mode au Québec ».

Très anecdotique que d'écrire que se nourrir sans viande ou poisson est dénué de tout « intérêt gastronomique ».

On devrait plutôt se demander qu'est-ce que la gastronomie au sens strict du terme pour M. Mollé? Faut-il que le repas soit préparé par un chef pour avoir l'appellation de gastronomique? La gastronomie consiste-t-elle plutôt à se rappeler avec délectation un repas mémorable et parfait?

Souvenirs gastronomiques

Pour ma part, j'ai dégusté, au cours des décennies passées, des repas gastronomiques végés des plus divers. A Kaboul, je me souviens d'un riz au safran, à Dubaï d'une salade de fruits séchés pour déjeuner, et au Vatican d'un potage végé tomates et légumes. En Inde, il existe des restaurants « pure vegetarian » où le pakora est croustillant, avec juste ce qu'il faut de chou-fleur parfumé au cumin. Sur Air France, il est possible de savourer un repas végétalien de haut niveau, de la soupe au dessert.

Ce sont les végétariens qui ont introduit en Amérique du Nord dans les années 70 le tamari, le miso, les germinations, le riz basmati et le tofu. Et ils savaient très bien concocter de délicieux menus avec ces ingrédients, autant à la maison que dans leurs restos végés.

Flexi-rien du tout

Lorsque le Commensal a ouvert ses portes il y a plus d'une trentaine d'années, on pouvait y goû-

LE DÉCLENCHEUR

Démodé, le végétarisme

« Il semble que le végétarisme ne soit plus à la mode au Québec. Ainsi, la célèbre chaîne de restaurants Commensal vient d'effectuer un virage en incorporant à son menu des plats contenant de la viande. [...] C'est la preuve, après bien des années, que le style de végétarisme développé dans les restaurants avait besoin d'un vent de fraîcheur. »

Philippe Mollé, *Les oubliés du végétarisme*, *Le Devoir*, le samedi 1^{er} décembre.

ter de savoureuses préparations imaginées par le propriétaire du moment, Claude Langevin, et réalisées par le chef végétarien Germain Beaulieu, qui officie maintenant à Trois-Pistoles.

Au fil des années, à force de vouloir aseptiser la nourriture en coupant dans le sel et le gras, la nourriture du Commensal est devenue banale en plus d'être très chère. L'idée tout à fait mercantile de nommer récemment le restaurant « flexitarien » ne veut justement rien dire.

C'est plutôt un restaurant omnivore, comme il en existe des centaines à Montréal. Comme ces restaurants japonais, marocains, libanais ou indiens où l'on peut manger de la tempura aux légumes, du couscous aux pois chiches ou des falafels, mais à petit prix. Tous les quartiers chinois de la planète permettent aussi de découvrir du tofu, du faux poulet ou des crevettes à base de soja. Pas besoin d'être bouddhiste pour apprécier le très végétarien « Buddha's delight » des restaurants chinois.

Élevage intensif de poulets

Le Commensal, malgré l'affirmation farfelue de M. Mollé, n'apporte pas un « vent de fraîcheur » en intégrant dans ses menus du poisson ou du poulet, mais plutôt un courant d'air nauséabond pour beaucoup de végétariens ou végétaliens. Cette chaîne de restaurants ne peut,

sans tromper sa clientèle, maintenant affirmer que ses repas sont « santé et respectent l'environnement ». Pas lorsqu'on sait que son poulet provient d'un élevage intensif qui tue des milliers de poulets par semaine, ses œufs de poules en cages et qu'on racle les fonds marins pour pêcher crevettes et poissons.

Le « flexitarisme » n'est pas une avancée, ni la naissance « d'un nouveau style de végétarisme ». C'est plutôt un recul pour la santé des humains, la souffrance des animaux et le gaspillage des ressources planétaires en eau potable et en céréales. Au lieu d'être flexibles, ne soyons pas hypocrites.

Réponse de Philippe Mollé

Je comprends fort bien l'intérêt qui vous motive et vos convictions à l'égard des végétaliens ou végétariens. Moi-même ayant dans mon entourage très proche de purs et durs végétariens qui bannissent de leur pensée le fait même de parler autrement que légumes et associés.

Voyageant encore beaucoup à travers le monde, j'y découvre tant la cuisine de rues que j'affectionne celle de restaurants étoilés ou de tous les jours pour petits budgets. Le fait pour ma part de parler de gastronomie s'applique plus au sens large du terme dans le choix et l'origine des légumes de petits producteurs, et surtout dans la façon dont ces légumes sont ensuite préparés. Soyez rassurés, je ne fais pas non plus l'apologie du Commensal, qui pour des raisons peut-être de survie, a décidé de modifier le concept de base axé sur le végétarisme et qui a développé le nom de « flexitarisme ».

En fait, autant le riz, les légumineuses, les pâtes que les diverses céréales font, pour moi, partie de cette « gastronomie citée », que je considère hélas pour Montréal souvent meilleure à la maison que dans la plupart des restaurants qui portent le titre de restaurant végétarien, et qui usent abondamment de produits moyens, bien loin de ceux qu'utilisent des professionnels de renom qui, depuis un certain temps, redécouvrent le bienfait et le goût des légumes d'ici.

ACTUALITÉS

DUCEPPE

SUITE DE LA PAGE 1

L'un des organisateurs a expliqué que la conférence était un « acte de collaboration » entre partis qui avait été fait « pour l'indépendance ». « L'effort dont je vous parle est, espérons-le, le premier d'une série d'efforts similaires », a-t-il ajouté.

Les échanges ont surtout porté sur les liens entre le PQ, Québec solidaire et ON. De toute façon, M. Duceppe aurait pu difficilement évoquer un rapprochement avec la Coalition avenir Québec (CAQ) devant un tel auditoire, qui à la simple mention de la CAQ, a éclaté de rire.

M. Duceppe n'a pas non plus caché que certains aspects de QS et ON l'agacent. En parlant de QS, il a dit : « J'ai certains amis dans ça et d'autres pas. [...] On ne peut pas être souverainiste de temps en temps. »

Le politicien a critiqué le fait que QS soit favorable à la souveraineté seulement si elle se faisait à gauche. « On ne peut pas être élu aujourd'hui et dire que la souveraineté sera toujours à gauche. [...] Quand les socialistes français ont perdu contre Sarkozy, ils ne se sont pas dit : "Bon Dieu, on s'en va en Angleterre avec Tony Blair." »

Il a par ailleurs rappelé son amitié avec Francoise David sans mentionner une seule fois le nom d'Amir Khadir, qu'il avait vertement attaqué pendant la campagne électorale.

Sur ON, il a dit ne pas comprendre « pour quoi » elle ne réintègre pas les rangs du PQ. Il a par ailleurs souligné que son propre fils avait soutenu ce parti et qu'il « respectait » ce choix, comme Jean-Martin Aussant lui-même.

« Ils disaient qu'il fallait agir tout de suite comme pays souverain et signer des ententes avec d'autres pays. Je veux bien, mais il n'y en a pas un qui va vouloir signer avec nous autres tant qu'on ne sera pas indépendants. »

Malgré tout, le politicien a fait ses calculs et son analyse de la dernière élection le pousse apparemment vers le dialogue. « Le PQ fait 32, QS 6, ON, 2. Voyez, on est à 40% », a-t-il dit en ajoutant qu'on pouvait aussi inclure 5% de souverainistes de la CAQ.

« Ça pose la question de l'unité et il faut en débattre entre les élections. »

Sur la nature d'une telle alliance, il s'est contenté de dire qu'il fallait regarder les « plateformes ». Il n'a pas voulu dire non plus jusqu'à quel point cela lui semblait réalisable.

Une chambre des régions à l'américaine ?

Or, sa réflexion sur la réforme des structures était plus aboutie. « On devrait créer une Chambre des régions avec une cinquantaine de députés. On a 17 régions administratives. Trois députés par région comme le Sénat américain. [...] On pourrait regarder aussi une proportionnelle qui tiennent compte des régions. »

Gilles Duceppe est toutefois opposé au système proportionnel « intégral ». Selon lui, cela force les gouvernements à obtenir l'appui des plus extrémistes comme en Israël. Il critique aussi le fait qu'un tel système brise le lien entre l'électeur et son député.

Or, ajoute-t-il, l'Allemagne a un système mixte qui permet d'élire 80% des gens « au scrutin direct » et 20% à la proportionnelle.

Tout en citant Jacques Parizeau à plusieurs reprises, il n'a pas trop commenté la performance du gouvernement Marois. Quand même, il s'est dit favorable à son projet d'entente avec les autochtones et a émis des réserves sur la pertinence d'imposer la loi 101 dès la maternelle.

Il s'est aussi dit d'accord avec la démission de Daniel Breton. « Je pense qu'il a fait des erreurs, il n'avait pas d'autre choix », a-t-il déclaré.

Enfin, sur André Boisclair, ses propos étaient clairs. « Je pense que la double nomination est une erreur », a-t-il commenté après la conférence. « Une, ça suffit. S'il avait été nommé sous-ministre, personne n'aurait rien dit et s'il avait été nommé délégué, personne n'aurait rien dit. Mais une aurait suffi. [...] Ce n'est pas la trouvaille du siècle. »

Le Devoir

Rectificatifs

Nos lecteurs auront noté quelques confusions dans les textes publiés dans notre édition du mercredi 5 décembre 2012.

- Le chercheur interviewé dans l'article *Une deuxième vie pour Second Life* s'appelle Benny Rigaux-Bricmont, et non pas Bricmont-Rigaux.

- Dans l'éditorial *Le flou péquiste* signé de Bernard Descôteaux, le nouveau ministre de l'Environnement s'appelle bel et bien Yves-François Blanchet et non François-Yves.

- Dans l'appel de la une sur les manifestations contre le président Morsi, ce sont évidemment des Égyptiens qui étaient « en colère », et non pas des Syriens.

Toutes nos excuses à nos lecteurs pour ces fautes d'inattention.

LOI 101

SUITE DE LA PAGE 1

minoritaire, j'ai recherché ce qui, à mon avis, nous rassemblait tous », a-t-elle dit. « J'ai la prétention de penser qu'on a réussi à aller vers les plus forts consensus interpartis », a-t-elle estimé, en ayant intégré aussi les vœux des quelque 300 groupes qu'elle a consultés.

Au sujet de l'application de la loi 101 au cégep, Pauline Marois a fait remarquer qu'à la suite des consultations menées par Diane De Courcy, « il n'y avait aucune unanimité sur cette question ».

Même si son gouvernement était majoritaire, le projet de loi aurait été sensiblement le même. « Je ne pense pas que nous ajouterons d'autres mesures que celles qui sont dans le projet de loi maintenant parce nous pensons qu'il s'agit des plus importantes choses à faire », a-t-elle affirmé.

Les « sentinelles de la langue »

Le projet de loi ajoute des clauses interprétatives au préambule de la Charte des droits et libertés de la personne en affirmant que les droits s'exercent dans le respect des valeurs québécoises notamment son attachement à l'importance d'une langue commune et au droit de vivre et de travailler en français. Ce droit est confirmé par l'ajout d'une disposition particulière. On consacre également le droit de toute personne qui s'établit au Québec d'apprendre le français. Les Québécois auront désormais un recours auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) si ces droits linguistiques ne sont pas respectés.

Les citoyens seront encouragés à exercer leurs droits. « Il n'y a pas de police de la langue, ce n'est pas possible d'organiser ça au Québec. Ce qui est possible, c'est que tous les citoyens québécois soient les sentinelles de la langue », juge Diane De Courcy.

En matière de langue de travail, toutes les entreprises de 26 à 49 employés devront faire en sorte que le français tes la langue « normale et habituelle » de travail. Soumises à des exigences plus légères que les entreprises de plus grande taille, elles auront deux ans pour se franciser. La Commission des normes du travail aidera les travailleurs non syndiqués à défendre leur droit de travailler en français.

Le gouvernement Marois veut aussi diminuer le nombre d'emplois pour lesquels le bilinguisme est exigé. L'employeur devra démontrer que la connaissance de l'anglais, ou d'une autre langue, est nécessaire à la fonction. Pour les commerces, à l'obligation de fournir des services en français déjà contenue dans la CLF s'ajoute une obligation de moyens : elles devront notamment s'assurer d'avoir un personnel suffisant pour servir leurs clients en français.

Le projet de loi n'abolit pas les écoles pas-

serelles. « Nous ne voulions pas que toute l'attention soit sur cela », a dit Pauline Marois. Ce n'est que partie remise : un projet de loi sera présenté au printemps. Or, la grille pour déterminer le « parcours authentique » mise en place par les libéraux est étanche : de 30 à 40 enfants par an seulement parviennent à franchir ses mailles.

Dans les services de garde subventionnés, les enfants allophones devront se familiariser avec la langue française. Pour renouveler leur permis, les responsables devront démontrer qu'ils peuvent communiquer en français.

Si les allophones et les francophones pourront continuer à fréquenter le cégep anglais, les anglophones, pour faire bonne mesure, devront réussir une épreuve de français pour obtenir leur diplôme, une obligation qui sera aussi faite aux étudiants du secondaire. Ces exigences semblent superflues puisque c'est déjà le cas.

Pour contrer le phénomène des étudiants en provenance du réseau francophone qui prennent la place des anglophones au cégep, surtout dans les programmes contingentés, une discrimination positive sera faite pour favoriser les anglophones.

Les cégeps français devront offrir des cours d'anglais qui assurent à leurs étudiants une maîtrise suffisante de la langue de Shakespeare. Il faut « rendre le cégep francophone attractif », a dit Diane De Courcy.

La francisation des immigrants

Bien que 40% des immigrants dont la connaissance du français est insuffisante boudent les cours de francisation qui leur sont destinés, le gouvernement Marois refuse de les rendre obligatoires. En revanche, le gouvernement donnera encore plus de poids à la connaissance du français dans la sélection des immigrants.

Par ailleurs, le projet de loi confère au ministre se donne le droit de retirer le statut bilingue aux municipalités qui le détiennent si leur population anglophone a chuté sous le seuil des 50%. Diane De Courcy a promis qu'il n'y aura pas « d'agression » à l'endroit de ces municipalités. Enfin, la ministre pourra — et ce n'est pas une obligation — exiger des municipalités qu'elles se dotent d'une politique linguistique. Dans le cas de Montréal, elle a été promise il y a dix ans.

Pour le Parti libéral, Marc Tanguay, le porte-parole en matière de langue, a agité quelques « drapeaux rouges » dont une « police politique linguistique » qu'il a cru déceler dans le projet de loi. L'application de la Loi 101 aux petites entreprises nuirait à leur compétitivité, selon lui, alors que le Québec baigne dans la « paix linguistique ». Pour sa part, Québec solidaire estime que le projet de loi 14 va « dans la bonne direction ».

Le Devoir

BRUBECK

SUITE DE LA PAGE 1

de Montréal (FIJM), événement qu'il fréquentait avec régularité : il s'est produit à 14 reprises sur les scènes du FIJM entre 1981 et 2011, dont une demi-douzaine de concerts dans les six dernières années. Ceux qui l'ont vu dans l'intimité de la salle Jean-Duceppe en 2008 se souviendront de la fragilité physique d'un vieillard souriant, mais dont le jeu — certes diminué — conservait cette clarté et cette finesse caractéristiques.

Au bout du fil en après-midi, le directeur artistique et grand manitou jazz du FIJM, André Ménard, était visiblement choqué par l'annonce du décès d'un artiste intimement lié à l'histoire du festival — et qu'il considérait comme un ami. « Alain Simard et moi, on a produit des spectacles de Brubeck avant même que le FIJM existe, rappelle-t-il. On a organisé des tournées du Québec avec lui. À l'époque, réaliser qu'il était possible de produire des shows de jazz et qu'il y avait un public pour ça, c'a grandement contribué à l'idée même d'un festival de jazz. On lui doit beaucoup. »

En entretien, M. Ménard insiste sur la grande gentillesse du musicien. « Il nous envoyait une carte de Noël chaque année, sa femme était toujours à ses côtés [près de 70 ans de mariage avec la collaboratrice et parolière Iola], c'était quelqu'un de très humain. En 2009, il a joué au festival deux ou trois jours après le décès d'un de ses fils [quatre d'entre eux ont joué avec lui au fil des ans] : il ne voulait pas rentrer à la maison avant que toute sa famille soit réunie. C'était très difficile, mais il avait réussi. Parce qu'il était bien sur une scène, à jouer du piano. » Dans la salle, ce soir-là, personne n'avait rien remarqué.

Ce concert donné alors qu'il était en plein deuil devait marquer les 50 ans de la parution de ce qui restera le grand classique de Dave Brubeck, *Time Out*. Paru en 1959, le disque, orné d'une magnifique illustration de Neil Fujita, a marqué l'histoire du jazz comme seul le *Kind of Blue* de Miles Davis l'a fait. Les deux albums ont dépassé le million d'exemplaires vendus et touché un public excédant largement les cercles du jazz. Ils sont désormais protégés par le National Recording Registry, qui identifie avec une grande parcimonie les trésors musicaux américains dignes d'un intérêt social, historique et culturel majeur.

On connaît tous *Time Out* pour ses deux grands tubes, le mémorable *Take Five* (porté par le saxophone limpide du compositeur Paul Desmond et le solo de batterie de Joe Morello) et l'habile *Blue Rondo à la Turk* (aussi connu en France pour la chanson qu'en a faite Claude Nougaro). Mais au-delà de ses thèmes accrocheurs, l'album se démarquait surtout par une audace rythmique restée fameuse : chaque pièce était jouée dans un tempo différent et atypique. *Time Out* est par exemple en 5/4, *Blue Rondo* en 9/8, etc. Avec l'utilisation du contrepoint et de la polyphonie, l'effet était surprenant : les premières critiques furent d'ailleurs négatives. Mais l'histoire s'est chargée du reste, et Brubeck a récidivé avec quelques albums du même acabit par la suite.

Parcours plein de succès

Quand *Time Out* est apparu, le succès de Dave Brubeck et de son quartet était déjà bien établi — grâce, entre autres, à d'incessantes tournées dans les universités. Son travail constant pour rendre accessible le jazz tout en offrant des compositions étoffées et nourries de sa formation classique (il a notamment étudié avec le compositeur français Darius Milhaud — et une courte tournée avec l'Autrichien Arnold Schönberg) avait déjà valu à Brubeck de faire la une du magazine *Time* en 1954. Seul Louis Armstrong avait eu droit à un tel traitement à l'époque.

Né en Californie en 1920, Brubeck a rencontré son plus fameux partenaire — Paul Desmond — dans un groupe musical militaire en 1943. Leur collaboration (jusqu'en 1967) sera l'une des plus fécondes de l'histoire du jazz. Un album par lui et à deux ans sur le label Frémeaux et associés rappelle par exemple qu'entre 1948 et 1959, Brubeck et Desmond ont forgé tout un pan du « cool jazz », dont les formes tranchaient avec celle du courant dominant d'alors, le be-bop.

Par la suite, Brubeck s'est employé à diversifier son art, tout en approfondissant son apport au jazz (entre autres avec le saxophoniste Gerry Mulligan). Son portfolio comprend ainsi deux ballets, une comédie musicale, un oratorio, des cantates, une messe et quelque 250 morceaux jazz. Plusieurs œuvres témoignent de ses convictions religieuses et sociales, lui qui fut notamment un critique cohérent de la ségrégation.

Le Devoir

Avec l'Agence France-Presse

CINÉMA

SUITE DE LA PAGE 1

Kusturica, présent en 2011 et cette année, d'un gros producteur de Bollywood, Karan Johar, etc. Darren Aronofsky promet de monter un de ses plateaux ici. Le cinéaste américain de *Pi*, du cultissime *Requiem for a Dream*, de *The Wrestler* et de *Black Swan* est venu donner une leçon de maître aussi passionnante que courue au festival cette semaine. Il était d'ailleurs tout ravi d'apprendre que Jonathan Demme, le cinéaste de *The Silence of the Lambs*, était dans la salle pour l'écouter. Les deux Américains ne s'étaient jamais rencontrés et se sont donné rendez-vous. Vive Marrakech!

« J'adore raconter des histoires, dit Aronofsky. À 18 ans, je suis venu à Marrakech avec mon sac à dos. Et sur la place Jemaa el-Fna, un conteur racontait des histoires. Même sans comprendre, je le trouvais formidable à regarder. Cet homme était pour moi l'exemple de celui qui sait conter. »

Fils de Brooklyn, Aronofsky ne lisait ni n'allait voir des films avant d'entrer au collège, où il eut la piqure. Documentaires, courts-métrages, il allait devenir le prince des indépendants dès son premier long-métrage, *Pi*, sur un mathématicien visionnaire.

Pour le cinéma indépendant

Un Marocain qui prépare une étude sur la représentation des musulmans à Hollywood avant et après le 11-Septembre lui faisait remarquer à quel point les fils de l'Islam sont démonisés dans les productions californiennes. Aronofsky lui donnait raison. « Ils jouent le rôle longtemps dévolu aux Russes, disait-il. Avant les Russes, il y eut les Allemands. Les vilains des films sont toujours liés à des considérations politiques. » Et de lancer un vibrant plaidoyer en faveur du cinéma indépendant américain, auquel les mégaproductions font ombre. « Pour un film hollywoodien, dix autres sont faits avec presque rien et ne versent pas dans la convention, mais parlent de la vie tout simplement. Moi, je suis New-Yorkais et j'ai pu me nourrir de films étranges, de Kurosawa, de Fellini, de Kusturica, mes maîtres. Comme cinéaste, je refuse ces clichés, à moins de le faire par dérision. Dans *The Wrestler*, un personnage d'Ayatollah iranien furieux apparaît pour rire du cliché en question. Tout dépend du ton employé. »

Il vient de terminer le tournage de *Noé*, d'après la vie du patriarche biblique écologiste avant la lettre, précisant que l'Ancien Testament ne l'évoque que durant deux pages (arche, enivrement, les rapports avec ses filles) et qu'il fallut, à travers une histoire que chacun interprète à sa façon, mettre de la chair sur l'os en créant un monde vraisemblable en lien avec le public d'aujourd'hui. Il y sera question d'Apocalypse environnementale. Comptons sur lui pour éviter la charmante image d'Épinal.

« Dans deux semaines, nous entrons en montage. Mon étape favorite, celle qui rend le film vivant. L'écriture est la partie la plus importante d'un film, mais le montage est la plus excitante. »

Noé sera sa première production hollywoodienne, très attendue en 2014. Il assure que l'argent ne tue pas l'âme d'un film, et que les animaux, l'arche, les effets spéciaux, les acteurs de premier plan exigeaient les moyens de leurs ambitions. « Russell Crowe sait occuper l'espace. Il a ce don. »

La foi en soi-même

Pour Aronofsky, le métier de cinéaste en est un de foi en soi-même. « Moi, je vais toujours trop loin. Trop violent ? Trop perturbant ? Allez-y ! Le cinéma est aussi un sport de combat. Un tas de gens nous disent non. Au moment de *Requiem for a Dream* [2000], les films sur la drogue étaient mal vus, car ils apparaissaient comme des incitations à la consommation, même si mon film se voulait dissuasif. Quand j'ai proposé *The Fountain*, personne ne voulait entendre parler de mort et de transcendance. Quand j'ai imposé Mickey Rourke comme vedette de *The Wrestler*, les gens hurlaient autour de moi : "C'est un acteur fini, impossible à diriger", mais j'ai tenu bon, en lui laissant de la corde toutefois. Mickey ne peut être contrôlé. Cet homme a tellement souffert que c'en est perturbant, mais il m'a tout donné. Et qui voulait de *Black Swan* ? "Le ballet et le film d'horreur, ça ne va pas ensemble", me disait-on... »

Comme quoi il avait raison de suivre ses intuitions. Mis à part *The Fountain*, son film mal aimé, tous les autres ont récolté les prix.

Le cinéaste lance en vrac des phrases qui font image : « Le scénario est une sculpture. La beauté de la pose ne compte pas, tout tient dans l'assemblage. » Aussi : « Le son en dit davantage sur un personnage que ses répliques. »

Il s'en allait après sa leçon de cinéma retrouver ses pairs, Darren Aronofsky : John Boorman, le président du jury, Brillante Ma Mendoza (dont le film *Thy Womb*, présenté ici, est un vrai chef-d'œuvre), James Gray, Matteo Garrone, etc. Sans compter les autres. Brillant aréopage du Festival de Marrakech. Content de son sort. Les autres aussi.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

D
Le Devoir sur ledevoir.com

Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390